



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL

Les Leaders de demain



2008

RAPPORT ANNUEL 2008

Table des matières

L'Association du Jeune Barreau de Montréal	4
Rapport du président	5-9
Rapport de la directrice générale	10-11
Merci à nos partenaires	12-13
Entente de collaboration	14
Conseil des Gouverneurs	15
Les anciens présidents	16-17
Membres honoraires Ambassadeurs	18
Comité Développement des affaires	19
Comité Développement des affaires	20
Souper à la Maison du Père	21
Ligne du Père Noël	22
Gala AJBM	23-24
Congrès AJBM	25
Comité sur l'équité et les droits de la personne dans la profession juridiques	25-26
Comité Formation	26-27
Comité des relations nationales et internationales	27-29
Comité des activités socio-culturelles et sportives	30-31
Colloque Développement durable	32
Conférence LEG@L.IT	33-34
Services aux membres Mentorats et Avocats-conseils	35
Comité Services juridiques Pro Bono	36-37
Comité des affaires publiques	38-39
Comité Recherche et Législation	40
États généraux	41
Comité des communications	42
Rapport de la présidente sortante	43
ÉTATS FINANCIERS	44-54

Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM)

L'AJBM est une association plus que centenaire qui regroupe les avocates et avocats de 10 ans et moins de pratique inscrits à la section de Montréal du Barreau du Québec. Notre Association est dirigée par un Conseil d'administration formé de 15 avocates et avocats qui offrent bénévolement leur temps afin d'assurer la poursuite des objectifs de l'AJBM.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2007-2008



DEBOUT (de gauche à droite) :

Me Nancy Bishef, Loto-Québec, Me Anne-Marie Breton, Financière Banque Nationale, vice-présidente aux communications, Me Mélanie Chartrand, Lavery, de Billy, Me Olivier Truesdel-Ménard, Donati Maisonneuve, Me Marie-Christine Demers, McMillan Binch Mendelsohn, Me Eric Oliver, Audet Williams, Me Josiane Chrétien, Osler, Hoskin & Harcourt, Me Karim Renno, Osler, Hoskin & Harcourt, Me Caroline Scherer, directrice générale.

ASSIS (de gauche à droite)

Me Mélanie Joly (démissionnaire et remplacée par Me Philippe de Grandmont, Ogilvy Renault), Me Laurent Soutie, Mécachrome, trésorier, Me Philippe-André Tessier, Robinson Sheppard Shapiro, premier vice-président, Me Mathieu Piché-Messier, Borden Ladner Gensis, président, Me Nicolette Kost De Sévres, Transat A.T., présidente sortante, Me Antoine Aylwin, Fasken Martineau, secrétaire général, Me Dominic Jeay, Bell Canada, vice-président financement.

NOTRE MISSION

Notre mission est double. D'une part, nous veillons à défendre et promouvoir les intérêts de nos membres. Ainsi, l'AJBM demeure l'intervenant majeur et incontournable en ce qui concerne la défense et la promotion des intérêts de ses membres.

D'autre part, nous fournissons de façon bénévole des services de consultation et d'information juridique auprès de différents segments de la population et organisons des activités de bienfaisance.

NOS VALEURS

Les succès de l'AJBM reposent essentiellement sur les valeurs d'intégrité et de transparence qu'elle véhicule, tant dans ses pratiques que dans son fonctionnement organisationnel.

Dynamique et à l'écoute de ceux et celles qui requièrent ses services, l'Association s'active chaque jour à mettre de l'avant des idées innovantes et ce, dans le respect des plus hauts standards de qualité.

NOTRE VISION

- Que l'AJBM soit un leader auprès de ses membres en leur offrant une variété de ressources et de services spécifiques à la profession.
- Que l'AJBM assure son leadership dans la collectivité par les services juridiques pro bono offerts à la population.
- Que l'AJBM soit et demeure un intervenant majeur et incontournable sur les sujets d'actualité juridique.

Rapport du président



Chers membres,

Cette dernière année s'est déroulée tellement rapidement. Je me souviens encore de la journée de l'assemblée générale annuelle de l'année dernière où je prenais le flambeau à la suite de l'extraordinaire année présidentielle de Me Nicolette Kost De Sèvres, il y a un peu moins d'un an. Les standards étaient élevés et les soulers furent difficiles à combler, voire impossibles.

Vous avez élu cette année des administrateurs d'exception. J'ai eu la chance, et je vous en remercie, d'être entouré d'une équipe de leaders qui ont cru en ma vision de l'AJBM et qui ont tous et toutes, sans exception, poussé dans une même direction, pour vous et pour notre organisation.

L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

Comme vous le savez certainement l'Association du Jeune Barreau de Montréal (« AJBM ») existe depuis 1898. Elle est la plus importante association de jeunes avocat(e)s représentant une ville au monde.

Elle est composée de plus de 4 200 membres de 10 ans et moins de pratique inscrits dans le district de Montréal. L'AJBM a su compter dans ses rangs des dirigeants qui sont devenus des leaders de notre société. Vous vous devez d'en être fiers et d'en tirer une source de motivation continue.

LE MANDAT PRÉSIDENTIEL

Mon mandat présidentiel se déroulait sur deux thèmes principaux : i) Les services juridiques Pro Bono et ii) le développement professionnel des membres. À ces deux thèmes, se sont aussi ajoutés en cours de route iii) l'importance d'obtenir une visibilité accrue dans la sphère sociopolitique du Québec et iv) l'importance d'amplifier notre ouverture aux autres jeunes barreaux du Québec.

Créer ou cultiver cette culture chez les jeunes avocat(e)s de rendre à la société la chance que nous avons. Réaliser que l'AJBM est le plus grand fournisseur de services juridiques Pro Bono au Québec et s'assurer que tous les membres comprennent que redonner à la société est le devoir de tout(e) avocat(e).

L'amélioration du développement professionnel des membres ayant débuté au cours des mandats précédents, il était indispensable de continuer les initiatives mises en place et de réaliser l'importance de reconnaître les grandes qualités personnelles et professionnelles des membres.

Notre visibilité dans les médias a été exemplaire cette année et l'AJBM peut se compter maintenant comme l'un des acteurs majeurs en matière d'Actualité juridique.

Ce n'est toutefois qu'un renouveau et il n'en tient qu'à nous, qu'à vous, de continuer sur cette lancée.

Finalement, pour la première fois depuis de nombreuses années, l'AJBM s'est ouverte sur le reste du Québec afin d'assumer pleinement son rôle de leader des jeunes avocat(e)s du Québec.

Cet objectif n'aurait jamais pu se réaliser sans l'ouverture d'esprit, le dynamisme et le professionnalisme de mes homologues de Québec, Laval, Longueuil et des autres régions du Québec.

Ainsi, je passerai rapidement lors des prochaines lignes sur les grandes réalisations de l'exercice 2007-2008 dont le mérite revient à votre Conseil d'administration, à votre permanence, à nos partenaires, à nos Gouverneurs, ambassadeurs, membres honoraires et anciens présidents, partisans, et principalement à vous toutes et tous.

LES GRANDES RÉALISATIONS ET LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE 2007-2008

La liste des grandes réalisations de l'Exercice est longue. Pour débiter, commençons par une réalisation entreprise lors de l'exercice précédent, mais s'étant réalisée le 18 octobre 2007 avec un succès retentissant : Le Gala de l'AJBM : Les leaders de demain.

Cet événement a attiré près de 300 membres et a reconnu l'excellence de sept jeunes avocat(e)s de Montréal.

Une idée provenant de notre Présidente sortante et de notre Directrice générale, réalisée avec l'aide de Me Nancy Bishai; un concept à refaire, une tradition à établir et à maintenir.

Rapport du président

LES GRANDES RÉALISATIONS ET LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE 2007-2008 (suite)

Au niveau Pro Bono, avec le travail du Premier vice-président, Me Philippe-André Tessier, l'AJBM a réussi à implanter deux projets pilotes de consultations juridiques gratuites, similaires à celui de la Cour des petites créances, à la Commission des Relations de Travail et à la Régie du Logement par la signature d'ententes de partenariats avec ces organismes.

Ce n'est qu'un début en ce que plusieurs autres organismes de juridiction administrative semblent être intéressés à ce type de projet. De plus, un autre projet pilote est présentement à l'étude en collaboration avec la Cour municipale de Montréal et l'Association des Avocats de la Défense de Montréal afin de tenter d'y implanter aussi un système similaire.

À nous de sauter sur l'opportunité en donnant encore plus de temps bénévole et en recrutant le plus grand nombre de bénévoles possibles.

De plus, afin de nous ouvrir sur le reste de la province et dans l'intérêt de tous les justiciables québécois, nous avons « exporté » nos connaissances et expertises en matière de services juridiques Pro Bono en fournissant aux jeunes barreaux de Québec, Laval, Longueuil, Sherbrooke et Trois-Rivières le dossier « Clef en main » leur permettant d'implanter, chez eux, un service de consultations juridiques aux petites créances, similaires à celui de l'AJBM.

Grâce à la participation active et le support phénoménal de la Cour du Québec, Montréal, Québec, Laval et Longueuil pourront bientôt dire que leurs jeunes avocat(e)s redonnent concrètement à la société par le biais de ce programme.

En avril dernier, la clinique juridique téléphonique annuelle de l'AJBM fut tenue en collaboration avec les jeunes barreaux de Laval et Longueuil. Trois associations de jeunes barreaux s'entraînaient pendant une fin de semaine afin de redonner à la population du Québec.

À quand une clinique juridique téléphonique à travers le Québec en collaboration avec toutes les associations de jeunes barreaux du Québec?

Sur ce point, l'AJBM a aussi déposé auprès du CBA-Young Lawyers un projet de création d'une clinique juridique téléphonique nationale, d'un océan à l'autre.

Sur ce point, l'AJBM a aussi déposé auprès du CBA-Young Lawyers un projet de création d'une clinique juridique téléphonique nationale, d'un océan à l'autre. Le projet est à l'étude et nous espérons qu'il pourra prendre forme dans un avenir rapproché.

Le 13 mars dernier, l'AJBM défendait en commission parlementaire¹ son Mémoire sur le document Rapport d'évaluation de la Loi portant sur la réforme du Code de procédure civile et son Mémoire sur les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique - les poursuites-bâillons (SLAPP), rédigés sous la direction de Me Karim Renno.

La raison d'être de mes années d'implication dans l'AJBM et de l'existence même du Comité Recherche et Législation (ou du Comité des affaires publiques) m'est apparue subitement lors de discussions avec certains membres de la Commission des institutions qui, suite à notre présentation, ont mentionné :

« C'est beau de voir cette jeunesse intelligente, progressiste, ambitieuse et rigoureuse avancer les idées fortes qui sont quelques fois contraires à celles de leurs aînés plus "protecteurs" de leur profession! Un vent d'air frais! »

L'AJBM est « passée au Vert » cette année grâce à la Vice-présidente communication, Me Anne-Marie Breton, en adoptant une nouvelle politique de communication électronique plutôt que papier. Moins de papier, lettres et fax et plus de communications électroniques. De plus, l'Extrajudiciaire est maintenant imprimé sur du papier recyclé!

Finalement, le colloque annuel du Comité des Affaires publiques s'est tenu sur le thème du développement durable.

Un succès phénoménal!

Le succès de la seconde Conférence Leg@.IT mené par le Vice-Président financement, Me Dominic Jaar, fut phénoménal.

Une horde de conférenciers et de sujets intéressants ont attiré près de 300 participants de tous les coins du pays sacralisant ainsi le rôle d'avant-garde de l'AJBM et de ses membres en matière de technologie de l'information juridique.

Une seconde publication de l'AJBM en collaboration avec les Éditions Yvon Blais immortalise les textes des auteurs participants.

LES GRANDES RÉALISATIONS ET LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE 2007-2008 (suite)

La création d'un Comité sur les États généraux de la profession qui a déjà débuté ses travaux lesquels se poursuivront au cours de la prochaine année est une avancée majeure pour l'amélioration des conditions de vie personnelle et professionnelle des jeunes avocat(e)s.

En effet, par une étude approfondie de l'état de notre profession, ce Comité aura pour mandat d'identifier les problèmes grandissants liés à notre profession et de soumettre des pistes de solutions concrètes pouvant être utilisées par tous nos membres, dans tous nos différents milieux de travail.

Finalement, l'adoption par résolution du Conseil d'administration d'un Plan d'action stratégique 2008-2011 concrétise la philosophie et la culture de l'organisation pour les prochaines années afin de permettre aux membres, aux partenaires et à tout intéressé de savoir à quoi s'attendre de notre AJBM en tant que Leader de demain.

LES RÉALISATIONS DES COMITÉS

Comité Services Juridiques Pro Bono

En plus de ce qui précède, nous avons le plaisir d'annoncer la signature d'une entente avec la Commission scolaire Maguerite-Bourgeois pour la promotion du service « Mercredi, j'en parle à mon avocat ». Merci à Me Nancy Bishai.

Comité des Affaires publiques

Ce comité, sous la direction de Me Marie-Christine Demers, a travaillé de façon exceptionnelle et a accompli son mandat.

En effet, la visibilité de l'AJBM dans les médias québécois n'a jamais été aussi forte que cette année. De nombreux communiqués de presse et lettres ouvertes ont été rédigés par le comité et plusieurs ont même été publiés dans les médias.

Comité Recherche et Législation

Un travail acharné de recherche et de rédaction a permis, tel que mentionné ci-haut, la production de deux excellents mémoires à l'assemblée nationale.

De plus, le CRL, par certaines lettres adressées au ministère de la justice, a directement contribué à des changements majeurs à la Loi tel que la lettre concernant les Juges de paix magistrats.

Finalement, le CRL a réussi un coup de maître en publiant le premier « CRL en Bref », Cyberbulletin électronique d'actualité législative et juridique à l'attention de tous nos membres. Un outil d'information qui deviendra indispensable. Merci à Me Karim Renno.

Comité du développement professionnel

Le Comité du développement professionnel, dirigé par Me Mélanie Chartrand, fut débordant d'énergie cette année et les résultats furent au rendez-vous, tant par l'excellence des formations données sur différents sujets, tels que le réseautage, l'étiquette ou le développement de clientèle, que par la popularité toujours grandissante des « Speed-reseautages ».

Comité formation

Le comité formation, sous la gouverne de Me Philippe de Grandmont, a réussi, en fonction de la philosophie de l'AJBM à toujours tenter d'offrir une formation au plus bas coût possible pour ses membres, à faire baisser substantiellement les coûts de formation en formalisant une entente pour permettre de tenir les Cours de formation dans les locaux de la Cour d'appel du Québec, Édifice Ernest-Cormier.

Comité des relations nationales et internationales

Force est de constater que la Rentrée des Tribunaux 2007 où nous avons reçu plusieurs invités internationaux fut exceptionnelle. La tenue du Concours oratoire suivi du Cocktail du Président à la grande salle de l'Hôtel de Ville de Montréal fut un succès grandiose.

Finalement, ce comité, dirigé par Me Olivier Truesdell-Ménard, a mis sur place, pour une première fois cette année, un Concours oratoire en anglais.

Rapport du président

LES GRANDES RÉALISATIONS ET LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE 2007-2008 (suite et fin)

Comité des activités socioculturelles et sportives

Un Comité plein de nouvelles idées et d'énergie nous a permis de « réinventer » les sports de l'AJBM.

En effet, les innovations créées par Me Eric Oliver, de Flag football, de Clinique d'initiation au squash, de Club de course à pied réservé aux filles (près de 30 participantes par session), de tournoi de hockey cosom ont transformé l'univers des sports de l'AJBM.

De plus, de nouvelles activités socioculturelles telles que les « 5 à 7 » au Musée d'Art Contemporain, les sorties au théâtre et Madame Butterfly des Grands Ballets canadiens ont été mises de l'avant pour permettre aux membres de se rencontrer et de faire connaissance.

Comité Équité et Droits de la personne dans la profession

Ce comité a débuté ses travaux cette année pour tenter d'identifier les problèmes et solutions de notre profession. Inutile de dire que les résultats du sondage d'avril 2007 auprès des membres mentionnant que « Un(e) jeune avocat(e) montréalais(e) sur quatre déclare avoir été personnellement victime d'une forme de discrimination ou de harcèlement dans son milieu de travail » ont motivé les troupes à travailler d'arrache-pied.

Comité congrès et projets spéciaux et activités communautaires

Bromont fut le site du Congrès de février 2008 où se sont alliés formation et divertissement. Une fin de semaine enlevante permettant des rapprochements entre les membres. De plus, la Ligne du Père Noël a été reprise par d'autres associations de jeunes barreaux au Québec, en Colombie-Britannique et même aux États-Unis.

Merci à la gouverne de Me Joséane Chrétien.

Santé financière et partenaires

La santé financière de l'AJBM est bonne notamment grâce au Barreau de Montréal et à tous nos partenaires. En fait, la gestion des opérations globales basée sur les devises de « déficit zéro », d'autofinancement et de gestion serrée des finances s'est avérée un succès cette année, résultat d'un travail d'équipe bien réussi.

Toutefois, la multiplication des cours de formation professionnelle, des activités et services de toutes sortes pour les membres, des nombreux nouveaux programmes de services juridiques Pro Bono ainsi que l'augmentation des relations d'affaires et du rôle de l'AJBM dans la société québécoise demanderont prochainement des investissements importants en ressource humaine, gestion et en informatique.

Ceci engendra la nécessité d'une gestion soutenue des prochains budgets de l'AJBM compte tenu de la mince marge de manœuvre des finances de l'organisation.

CONCLUSION

En conclusion, je ne peux que me réjouir d'avoir eu la chance de travailler avec une équipe si forte et talentueuse. Pour tous nos membres, je n'ai qu'un seul souhait à formuler : « Impliquez-vous et redonnez à la société » !

Nous sommes membres d'une confrérie où le respect de l'un et de l'autre est fondamental. Il s'agit d'une profession exceptionnelle menant à tout. Une profession permettant d'atteindre nos rêves et de les surpasser. La pratique est plus ardue et exigeante que jamais. Elle devient de plus en plus rapide.

Les jeunes avocats doivent être toujours disponibles mais sont confrontés à des politiques de conciliation travail-famille inadéquates, souvent inapplicables et souvent inexistantes. L'AJBM est là pour vous aider, profitez-en.

Permettez-moi de rappeler quelques mots de feu l'honorable Jules Deschenes, ancien Juge en chef de la Cour supérieure, provenant d'un recueil de différents textes écrits par cet éminent juriste récemment décédé, alors qu'en 1980, il s'adressait, lors d'une assementation collective, aux nouveaux avocats de Montréal :

« En tant qu'avocats, la passion de la justice doit désormais vous habiter.

(...)

Cette passion de la justice doit nous arracher à la grisaille de la banalité quotidienne et, sublimant notre action, nous permettre de contribuer, chacun dans la limite de ses moyens, à l'amélioration de l'institution à laquelle nous consacrons notre vie.

Conclusion

Sous l'empire de cette passion dévorante, vous constaterez soudain que votre vie aura duré l'instant d'un éclair. Mais au soir de votre carrière, quand vous accueillerez à votre tour les générations qui déjà se profilent à l'horizon, vous ressentirez la satisfaction intime de laisser le monde un peu meilleur que si vous n'aviez pas vécu.

*Vous vous souviendrez alors, je l'espère, de ce souhait que je formulais à votre intention en ce jour de votre admission au Barreau ».*²

Pour les moins jeunes avocat(e)s du Barreau de Montréal, prenez le temps d'accueillir les jeunes avocats dans la profession. Continuez de nous aider. Rappelez-vous vos premiers pas dans notre profession et combien à ce moment devenaient importants les simples encouragements ou félicitations.

Puis-je dès lors clore ce mot en espérant que chez tous les membres de l'AJBM j'aurai pu éveiller ou attiser cette flamme de justice qui permettra aux jeunes avocat(e)s de Montréal, de notre génération, de réaliser que nous sommes l'image et l'avenir de la profession.

Plusieurs seront aussi les prochains leaders de notre société. Nous sommes un « vent d'air frais » soufflant sur une profession qui, je l'espère, saura grandement en profiter.

J'aimerais prendre ces dernières lignes pour remercier le Bâtonnier de Montréal, Me Gilles Ouimet et les membres du conseil du Barreau de Montréal sans qui l'AJBM ne serait pas ce quelle est aujourd'hui.

Merci à la magistrature et particulièrement à l'Honorable Juge en chef du Québec, Michel Robert, l'Honorable Juge en Chef de la Cour supérieure, François Rolland (et ancien Président de l'AJBM) et l'Honorable Juge en Chef de la Cour du Québec, Guy Gagnon pour leur appui indéfectible à l'AJBM. Merci au Bâtonnier du Québec, Me Michel Doyon.

Merci aussi aux Anciens Présidents avec qui j'ai eu l'honneur de siéger et à tous les autres Anciens Présidents qui nous ont donné l'exemple et le désir de se surpasser. Merci aussi à tous nos partenaires avec qui nous avons collaboré ces-dernières années. Merci aux gouverneurs, membres honoraires, ambassadeurs et bénévoles.

Merci à la permanence de l'AJBM, Mesdames Geneviève Gagnon et Catherine Ouimet pour leur soutien et appui tout au long de l'année.

Un merci tout spécial à Me Caroline Scherer, notre Directrice générale, la mémoire corporative de l'AJBM, pour son dévouement complet, pour avoir cru en nos visions de grandeurs et pour m'avoir épaulé en cette année de présidence et les années précédentes.

Merci à Me Laurent Soustiel, notre Trésorier, Me Antoine Aylwin, notre Secrétaire général, Me Dominic Jaar, notre V.P. Financement et Me Anne-Marie Breton, notre V.P. Communications.

Un Merci particulier au Premier V.P., Me Philippe-André Tessier pour son soutien cette année. Un ami d'enfance, d'école primaire, d'équipe de soccer qui est aussi devenu un collègue de travail dans l'AJBM me permettant de garder la patience et l'énergie nécessaire à la présidence. Philippe-André vous fera un excellent président, j'en suis convaincu.

Finalement, merci à tous les autres membres du Conseil d'administration, les « artistes de l'œuvre », pour leur temps, dévouement, support continu et pour avoir cru en moi. Merci aussi à mes assistantes, France Braut et Nathalie Lemire, sans qui je n'aurais pu agir avec autant de professionnalisme et de rigueur.

Merci à mes associés du cabinet Borden Ladner Gervais qui ont donné en temps et argent à l'AJBM cette année et au cours des six (6) dernières années de mon implication. Merci à mes parents et ma famille pour leur support continu et merci surtout à ma douce moitié, Nicolette, votre présidente sortante, qui fut (qui est) cette dernière année ma source d'exemple, d'inspiration, de vision, de courage, de force, de dévouement et d'amour.

En terminant, merci à vous toutes et tous, membres de l'AJBM, pour votre confiance renouvelée au cours des six (6) dernières années et principalement, pour votre temps et dévouement pour votre AJBM, notre AJBM.

Je suis fier d'être membre de l'AJBM.

À bientôt,



Mathieu Piché-Messier

² Jules DESCHÊNES, *Justice et pouvoir a passion for justice*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur, 1994, p.31. [Extrait du texte d'une allocution prononcée lors de la cérémonie de prestation de serment par les nouveaux avocats à Montréal, le 10 décembre 1987].

Rapport de la directrice générale

Ensemble pour la qualité et le professionnalisme!



LA PERMANENCE DE L'AJBM (De gauche à droite):
Me Caroline Scherer, Madame Geneviève Gagnon, Madame Catherine Ouimet.

Ensemble pour la qualité et le professionnalisme!

Il s'agit là de la vision que s'est donné le secrétariat permanent de l'AJBM au cours du dernier Exercice avec pour objectifs :

1. rigueur dans les communications de l'Association.
2. professionnalisme dans les services rendus aux membres, aux partenaires et à tout intéressé.
3. résoudre des problèmes non-résolus avec des solutions visionnaires, créatives et innovatrices.

L'AJBM se démarque notamment par la qualité de son service à la clientèle en étant à l'écoute du client, qu'ils soit un avocat ou un particulier, un magistrat ou un justiciable ayant besoin d'aide Pro Bono et ce, afin de répondre adéquatement à aux besoins de chacun et de les diriger vers les ressources appropriées.

Le secrétariat permanent soutient le conseil d'administration de l'AJBM, lequel est composé de quinze administrateurs bénévoles.

Pour ce faire, cette année, l'AJBM a engagé une employée supplémentaire à temps plein qui occupe le poste de coordonnatrice aux activités et projets, Madame Geneviève Gagnon.

Madame Catherine Ouimet, qui en est à sa deuxième année à l'AJBM, occupe également un poste de coordonnatrice aux activités et projets.

Madame Gagnon est responsable principalement de toutes les correspondances de la Présidence, celles aux ambassadeurs, aux nouveaux assermentés, aux gouverneurs et aux membres.

Elle coordonne les comités Développement professionnel, Congrès, Équité & Droit de la personne dans la profession juridique, Relations nationales et internationales et Services juridiques pro bono.

Elle supporte et assiste les administrateurs responsables et les présidents de ces comités dans leurs tâches respectives afin de faciliter leur administration.

Madame Ouimet pour sa part, coordonne les comités de la formation et des activités socio-culturelles et sportives et est responsable de l'envoi des Cyberbulletins aux membres.

À cet égard, j'aimerais prendre ces quelques lignes pour les remercier pour leur dévouement, leur professionnalisme, leur patience et leur support constant.

Si l'AJBM peut offrir autant d'activités à leurs membres, c'est en partie grâce à leur travail acharné qu'elles déploient jour après jour pour faire des activités de l'AJBM, un franc succès.

AJBM 2007-2008

De mon côté, j'ai notamment préparé, en collaboration avec la Présidence et la Présidence sortante, le plan stratégique 2008-2011 pour assurer une continuité dans la vision de l'AJBM.

J'ai de plus contribué à la recherche de commandites et aux diverses activités de l'association, mis sur pied le premier Gala de l'histoire de l'AJBM, m'occuper des politiques et de la régie interne, des activités du conseil d'administration et du conseil exécutif, des activités présidentielles, de la trésorerie et du budget opérationnel de l'association.

D'autre part, au fil des ans, le nombre de communications externes provenant de l'AJBM a augmenté de façon exponentielle.

Ayant décidé de prendre un virage vert, les correspondances sont dorénavant envoyées par courriel sur des modèles de lettre électronique spécialement conçus à cet effet.

Dans un autre ordre d'idée, il y a deux ans, l'AJBM conclut une entente de partenariat avec le Centre de la Petite Enfance (CPE) Le Petit Palais.

Cette entente permet aux membres de l'AJBM d'avoir priorité sur la liste d'attente pour une place en garderie. À ce jour, 13 enfants des membres de l'AJBM bénéficient de places au CPE le Petit Palais.

Aussi, le secrétariat permanent reçoit et gère tous les appels des justiciables relatifs aux programmes Pro Bono de l'AJBM.

Ainsi, nous traitons annuellement plus de 10 000 appels relatifs au Service de Consultations juridiques aux Petites Créances.

Conséquemment, beaucoup de jumelages entre justiciables et bénévoles prennent forme, permettant de gérer les plus de 1300 consultations qui se déroulent du lundi au jeudi.

Cette année, s'est aussi ajouté les nouveaux projets pilotes avec la CRT et la Régie du Logement. Parfois, il m'arrive de plus de remplacer à pied levé un bénévole ne pouvant exécuter ses consultations.

Finalement, au cours des deux dernières années, l'AJBM a pris son envol et occupe à nouveau la place qui lui est destinée dans la communauté juridique.

Plus présente auprès de ses membres en leur offrant davantage de services et en étant maintenant un acteur présent dans l'actualité juridique, l'AJBM a redoré ses lettres de noblesses.

Je vous invite à vous impliquer dans votre association. L'AJBM est là pour vous et c'est à vous d'utiliser les ressources et services offerts. Participez aux activités, joignez-vous aux divers comités, venez découvrir tout ce que l'AJBM peut faire pour vous, vous ne serez pas déçu !

Au plaisir de faire votre rencontre dès que possible dans l'une de nos nombreuses prochaines activités.

Merci de votre confiance,



Me Caroline Scherer
Directrice générale

Merci à nos partenaires

LA PERSONNELLE

Grâce à son partenariat avec la compagnie d'assurance La Personnelle, les membres de l'AJBM ont désormais accès à un régime d'assurance groupe auto et habitation fortement profitable.

En effet, des rabais de 20 % pour les assurances habitation et de 18 % pour les assurances auto vous sont offerts. L'AJBM vous invite grandement à communiquer avec La Personnelle pour obtenir une soumission, si ce n'est que pour comparer avec votre assurance personnelle.

N'hésitez pas à communiquer avec Monsieur Georges Tawill de la Personnelle.

MÉDICASSURANCE

Parallèlement, une autre entente a été conclue avec MédicAssurance inc. qui vous permet d'avoir accès à un programme d'assurance de personnes, individualisé et complet (assurance médicament, assurance-vie, assurance-invalidité, etc...).

Depuis mars dernier, le Gouvernement du Québec a adopté une loi obligeant tout avocat inscrit au Tableau de l'Ordre d'adhérer à une assurance médicament privé. Par conséquent, l'AJBM a négocié une entente des plus avantageuse et à un prix très compétitif.

N'hésitez pas à communiquer avec Monsieur Jean-Marc Denoncourt de MédicAssurance.

ZSA RECRUTEMENT JURIDIQUE

L'AJBM tente également d'aider ses membres dans leur carrière. En effet, ZSA Recrutement juridique est la plus grande firme de recrutement juridique au Canada. Avec des bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Toronto, Ottawa et Montréal. ZSA dessert les besoins des firmes juridiques et des corporations à travers tout le pays.

Vous êtes à la recherche d'un emploi, vous aimeriez connaître les opportunités qui s'offrent à vous, n'hésitez pas et **communiquez dès maintenant avec Me Dominique Tardif et Monsieur Christopher Sweeney de ZSA!**

SOQUIJ

SOQUIJ a comme mission de recueillir, d'analyser, de diffuser et de publier l'information juridique en provenance des tribunaux et des institutions. Elle offre aussi une expertise sans égale, des outils de recherche conviviaux, des contenus exhaustifs et un service à la clientèle des plus performants.

Vous avez de la recherche jurisprudentielle à faire, SOQUIJ peut vous aider ! **SOQUIJ offre aux membres de l'AJBM, 10 % de rabais sur tout nouvel abonnement annuel au Jurisprudence Express (J.E.) électronique.**

H & A FORENSICS

H & A Forensics est un leader dans le domaine de l'informatique judiciaire et du dépistage électronique.

Son équipe, qui regroupe des professionnels chevronnés et engagés, est notamment en mesure de fournir à sa clientèle légale une solution d'informatique judiciaire complète; de la formulation stratégique de l'évidence électronique à l'acquisition de médias informatiques et la restauration de rubans de sauvegarde par ce fait aidant à l'identification, l'acquisition, la restauration et l'analyse de l'évidence électronique.

N'hésitez pas à communiquer avec Monsieur Daniel Lemay de H&A Forensics.

SFL PARTENAIRE DE DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

SFL met à votre disposition une gamme complète de ressources en matière de sécurité financière qui vous permettront d'atteindre vos objectifs financiers en accord avec votre réussite professionnelle.

Grâce à l'appui d'une équipe dynamique et au soutien de spécialistes des domaines connexes au secteur financier, ils sont en mesure de vous offrir tous les services financiers et concepts fiscaux susceptibles de vous convenir. À cet égard, SFL vous offre notamment les services suivants :

- Stratégies d'investissement
- Prêt à l'investissement
- Gestion privée de portefeuille
- Fonds mutuels et distincts
- Certificats de placement de garantis
- Planification de la retraite
- REER, FRV, CRI, REEE et prêt-REER
- Rentes
- RAP
- Régimes de retraite individuelle
- Billets de dépôts liés
- Portefeuilles autogérés
- Stratégies d'économie d'impôt
- Planification successorale et testamentaire

N'hésitez pas à communiquer avec Sacha-Olivier Lafond ou Kévin Vallée de SFL.

CL JURIDIQUE

CL Juridique est un leader dans le domaine de l'assistance à la gestion de documents de litige au Canada.

Son équipe, qui regroupe des professionnels chevronnés et engagés, offre des services de préparation et de présentation de procès, incluant la numérisation, codification, E-discovery (communication préalable par voie électronique), détection de Quasi-Doublons, hébergement sécuritaire de site Internet, Offshore next door (service porte à côté), cahier de clôture électroniques, mémoires d'appel électroniques, impressions numériques, consultation concernant la gestion de documents, vente de logiciels et de matériel informatique et de la formation portant sur l'utilisation de logiciels et assistance technique.

N'hésitez pas à communiquer avec Madame Murielle Boucher de CL Juridique.

PAQUETTE & ASSOCIÉS

Un service professionnel de gestion de procédures judiciaires pour avocats, notaires, greffes, villes, institutions financières, entreprises et particuliers.

Tous les services au déroulement harmonieux et efficace de la procédure judiciaire vous sont offerts tel que la signification, la saisie, les mandats d'amener et d'emprisonnement, mandat d'arrestation, d'amener et de dépôt, constat, prise d'inventaire des biens mobiliers, ventes sous-contrôle de justice, immobilières ou mobilières, encan public, service d'annonces judiciaires, service de commissionnaires et enfin service d'émission et de production de documents.

N'hésitez pas à communiquer avec Messieurs François Taillefer et Charles Paquette de Paquette & Associés.

Entente de collaboration

UNICEF ET SON CLUB DES JEUNES LEADERS DE L'UNICEF MONTRÉAL (CJLUM)

La mission humanitaire d'UNICEF QUÉBEC et du CJLUM est de stimuler la participation et l'aide des jeunes gens d'affaires de Montréal à la cause des enfants dans le monde.

L'AJBM et le CJLUM ont des missions complémentaires et, en ce sens, désirent stimuler leurs relations mutuelles et travailler ensemble afin d'aider la cause des enfants dans le monde.

REGROUPEMENT DES C.A. DE MONTRÉAL

L'AJBM est à finaliser une entente de collaboration avec le Regroupement des CA de Montréal afin de faciliter les échanges entre nos deux professions.

Il s'agit évidemment d'une collaboration importante dans le but d'améliorer le développement d'affaires des membres.

JCCH

La Jeune Chambre de commerce haïtienne (JCCH) travaille à bâtir et développer un réseau de jeunes d'origine haïtienne issus du milieu professionnel et de la communauté d'affaires du Québec.

Sa principale mission est de favoriser le développement professionnel de ses membres, d'accroître leur influence et d'encourager leur intégration dans toutes les sphères de l'activité économique québécoise.

L'AJBM a donné son appui afin d'aider la JCCH dans son objectif d'offrir à la communauté antillaise, qui désirent démarrer une entreprise, des consultations juridiques gratuites dans le cadre du programme Juri-Conseil aux entreprises.

AMERICAN BAR ASSOCIATION YOUNG LAWYERS DIVISION (ABA-YLD) ET LE EUROPEAN YOUNG BAR ASSOCIATION (EYBA)

Lors du dernier exercice, l'AJBM, lors de la tenue de son Congrès conjoint avec le ABA-YLD, a signé une entente de partenariat avec le ABA-YLD et la EYBA afin d'échanger et de collaborer pour améliorer la pratique des jeunes avocats.

Ces échanges se sont concrétisés cette année par des avancements majeurs au niveau du financement et par l'opportunité pour l'AJBM de prononcer des conférences à l'étranger renforçant ainsi son positionnement de leader mondial des jeunes avocats.

Des relations qui aident les membres autant au niveau du développement des affaires qu'au niveau de la pratique de tous les jours.

Conseil des Gouverneurs

Le rôle du Conseil des Gouverneurs de l'AJBM est un rôle consultatif. Créé lors du dernier exercice, c'est dans cette optique que leur grande expérience et leurs idées sont d'un apport exceptionnel aux orientations futures de l'AJBM.

Les membres du Conseil des Gouverneurs sont sollicités en moyenne deux fois par année, notamment pour les fonctions suivantes :

a) Dans le cadre du Jury du Gala de l'AJBM afin d'agir à titre de membres du Jury; et

b) Suite à une session extraordinaire du Conseil d'administration (normalement la réunion de « Lac à l'Épaulé » du Conseil d'administration de l'AJBM) lors de laquelle sont discutés de nouveaux projets et orientations stratégiques de l'AJBM afin d'obtenir leur avis sur ces dits projets et orientations stratégiques discutées.

LES MEMBRES DU CONSEIL DES GOUVERNEURS SONT:

Monsieur Luc Beauregard, Président et Chef de la direction, Cabinet de relations publiques National

Me Claude Béland, Ancien Président du Mouvement Desjardins

Me Michel J. Doyon, Bâtonnier du Québec

L'Honorable Me L.-Yves Fortier, Associé principal, Ogilvy Renault et ancien Président de l'AJBM

L'Honorable Guy Gagnon, Juge en Chef de la Cour du Québec

L'Honorable Charles-D. Gonthier, Ancien Juge à la Cour Suprême du Canada, Avocat-conseil, McCarthy Tétrault et ancien Président de l'AJBM

L'Honorable Alan Lutfy, Juge en Chef de la Cour fédérale

Me Gilles Ouimet, Bâtonnier de Montréal

Me Simon Potter, Associé principal, McCarthy Tétrault, ancien Président de l'ABC et ancien Président de l'AJBM

L'Honorable Louise Provost, Présidente du Tribunal des professions

L'AJBM désire remercier tous ses Gouverneurs pour leur temps et dévouement au bien-être de l'association.

Me François D. Ramsay, Vice-président, Conseiller juridique principal et Secrétaire, GroupePages Jaunes et ancien Président de l'AJBM

L'Honorable Michèle Rivet, Présidente du Tribunal des droits de la personne

L'Honorable Michel Robert, Juge en Chef du Québec

L'Honorable François Rolland, Juge en Chef de la Cour supérieure du Québec, ancien Président de l'AJBM

Me Yves St-Arnaud, Directeur Services Juridiques, Bombardier Produits Récréatifs inc., ancien Président de l'AJBM

Le Très Honorable John Turner, ancien Premier Ministre du Canada, Avocat-conseil, Miller Thomson Pouliot et ancien Président de l'AJBM

Me Nicolette Kost De Sèvres, Présidente sortante de l'AJBM et Secrétaire corporatif adjoint et Directeur Affaires juridiques, Transat, fondatrice du Conseil des Gouverneurs

Me Anne-Marie Boisvert, Doyenne de la faculté de droit, Université de Montréal;

Me Nicholas Kasirer, Doyen de la faculté de droit Université McGill

Les anciens présidents 1968-2008

Les anciens présidents sont le cœur et l'âme de l'AJBM. Au fil des ans, ils ont su mener à terme plusieurs projets pour faire croître cette association et lui accorder ces lettres de noblesses. Nous les remercions de leur support continu.

2006	Me NICOLETTE KOST DE SÈVRES Transat A.T.	1988	Me STÉPHANE RIVARD Clément, Davignon
2005	Me PASCALE PAGEAU Delegatus Services juridiques inc.	1987	Me ISABELLE PARIZEAU
2004	Me VINCENT THIBEAULT Lavery, de Billy	1986	L'HONORABLE VIRGILE BUFFONI Juge à la Cour du Québec
2003	Me MAGALI FOURNIER Fournier Avocats inc.	1985	Me BERNARD MONTIGNY
2002	Me CAROLINE CHAMPAGNE Association canadienne des courtiers valeurs mobilières	1984	Me MONICA MAYNARD Maynard & Zaor
2001	Me CAROLINE FERLAND Impérial Tobacco Canada	1983	Me SIMON V. POTTER McCarthy Tétraut
2000	Me CHANTAL CHATELAIN Langlois Kronström Desjardins	1982	Me HAROLD M. WHITE
1999	Me PHILIPPE J. LAURIN Commission des normes du Travail	1981	Me BERNARD CORBEIL
1998	Mme ARIANE CHARBONNEAU Procter & Gamble	1980	L'Honorable FRANÇOIS ROLLAND Juge en chef / Cour Supérieure du Québec
1997	Me NICOLAS PLOURDE Heenan Blaikie	1979	Me MICHEL LA ROCHE Lepage, Laroche
1996	Me STÉPHANE LEMAY	1978	Me PIERRE POIRIER
1995	Me YVES ST-ARNAUD Bombardier produits récréatifs inc.	1977	M. PAUL LEBLANC McCarthy Tétraut
1994	Me CLAUDE MARSEILLE Fasken Martineau	1976	Me MARC ROCHEFORT Lavery, de Billy
1993	Me FRANÇOIS D. RAMSAY Groupe Pages Jaunes	1975	L'HONORABLE PIERRE JASMIN Juge à la Cour Supérieure du Québec
1992	Me BERNARD BOUCHER Blake, Cassels & Graydon	1974	Me ANDRÉ LAURIN Lavery, de Billy
1991	Me BERNARD AMYOT Heenan Blaikie	1973	Me PIERRE A. FOURNIER Fournier Avocats inc.
1990	Me DAVID R. COLLIER Ogilvy Renault	1972	Me JAMES O'REILLY O'Reilly & associés
1989	Me JEAN SAINT-ONGE Lavery, de Billy	1971	M. le bâtonnier RONALD MONTCALM, c.r. Lamarre, Linteau & Montcalm
		1970	Me JEAN BAZIN, c.r. Fraser Milner Casgrain
		1969	L'Honorable W. DAVID ANGUS, c.r. Stikeman Elliott
		1968	Me JACQUES SYLVESTRE décédé en poste et remplacé par Me CLAUDE FONTAINE, c.r. Ogilvy Renault

Les anciens présidents 1898-1967

1967	Me JACQUES BRIEN Borden Ladner Gervais	1940	L'HONORABLE IGNACE-J. DESLAURIERS, c.r. (décédé)
1966	Me DEREK A. HANSON (décédé)	1939	Me T. PALMER HOWARD, c.r. (décédé)
1965	Me L.-YVES FORTIER, c.r. Ogilvy Renault	1938	Me JOHN BUMBRAY, q.c. (décédé)
1964	Me JULES O. DUCHESNEAU, c.r. (décédé)	1937	Me GASTON ARCHAMBAULT, c.r. (décédé)
1963	L'HONORABLE MELVIN ROTHMAN c.r.	1936	Me GERALD McPHERSON ALMOND, c.r. (décédé)
1962	L'HONORABLE CLAIRE BARRETTE-JONCAS Juge à la Cour Supérieure du Québec	1935	Me PAUL E. LAFONTAINE (décédé)
1961	L'HONORABLE CLAUDE JONCAS, j.q. (décédé)	1934	Me FRANCIS-RAYMOND HANNEN (décédé)
1960	L'HONORABLE JOHN N. TURNER, c.r. Miller Thomson	1933	Me GÉRARD LEMIRE (décédé)
1959	L'HONORABLE CHARLES-D. GONTHIER, c.r. McCarthy Tétraut	1932	Le Bâtonnier HUGH EMMETT O'DONNELL, k.c. (décédé)
1958	Me PHILIPPE CASGRAIN, c.r. Fraser Milner Casgrain	1931	Me PHILIPPE LAMARRE (décédé)
1957	L'HONORABLE CHARLES A. PHELAN (décédé)	1930	Me ERSKINE BUCHANAN, q.c. (décédé)
1956	Me JÉRÔME CHOQUETTE, c.r. Choquette, Beaupré, Rhéaume	1929	Me RODOLPHE BERNARD (décédé)
1955	Me ÉMILE COLAS, c.r. (décédé)	1928	Me JOHN D. KEARNEY, c.r. (décédé)
1954	Me JOSEPH-HENRY PORTEOUS, c.r. (décédé)	1927	Me EDOUARD TELLIER (décédé)
1953	L'HONORABLE ANTHIME BERGERON, c.r. Lavery, de Billy	1926	Me WILLIAM CÉDRIC NICHOLSON, k.c. (décédé)
1952	Me JACQUES LEDUC, c.r. (décédé)	1925	L'HONORABLE PIERRE-AMABLE BADEAUX, c.r. (décédé)
1951	L'honorable ALAN B. GOLD, O.Q. O.C. c.r. (décédé)	1924	Me RALPH ERSKINE ALLAN, k.c. (décédé)
1950	Me JEAN-PAUL CARDINAL, c.r. (décédé)	1923	L'HONORABLE ERNEST BERTRAND, c.r. (décédé)
1949	Me GABRIEL MARCHAND (décédé)	1922	Me WILLIAM BRIDGES SCOTT, k.c. (décédé)
1948	L'HONORABLE JOHN-ANTHONY NOLAN (décédé)	1921	Me AUGUSTE ANGERS, c.r. (décédé)
1947	Me MARC-ANDRÉ BLAIN (décédé)	1920	Me HENRY-ROBERT MULVENA, q.c. (décédé)
1946	L'HONORABLE FRANÇOIS AUCLAIR (retraité)	1919	Me AMÉDÉE MONET, SR (décédé)
1945	L'HONORABLE BRENDAN O'CONNOR (retraité)	1918	L'HONORABLE GEORGE GORDON HYDE (décédé)
1944	Me MARCEL PINARD (décédé)	1917	Me EMILIEN VAN DAN DAIG GADBOIS, c.r. (décédé)
1943	Me MARCEL LAFONTAINE, c.r. (décédé)	1916	L'HONORABLE JOHN THOMAS HACKETT (décédé)
1942	Me LUKE I. MacDOUGALL, c.r. (décédé)	1915	Me ROSARIO GENEST, c.r. (décédé)
1941	Me ROLAND FILION (décédé)	1914	Me ERROL MALCOLM McDOUGALL, c.r. (décédé)
		1913	L'HONORABLE LOUIS-ATHANASE DAVID (décédé)
		1912	Me MICHAEL ARTHUR PHELAN, c.r. (décédé)
		1911	M. le Bâtonnier ARTHUR VALLÉE, c.r. (décédé)
		1910	Me ARNOLD WAINWRIGHT, q.c. (décédé)
		1909	Me LÉON GARNEAU, c.r. (décédé)
		1907/08	Me EDMOND BROSSARD, c.r. (décédé)
		1906	Me FRANCIS JOSEPH LAVERTY, c.r. (décédé)
		1905	Me ADRIEN BEAUDRY, c.r. (décédé)
		1903/05	Me ALEXANDER-RIVES HALL, c.r. (décédé)
		1902	Me LOUIS-JOSEPH LORANGER, c.r. (décédé)
		1900/02	Me PERCY-CARROLL RYAN, c.r. (décédé)
		1898/00	Me PIERRE BEULLAC (décédé)

Membres honoraires | Ambassadeurs

MEMBRES HONORAIRES

Les membres honoraires sont des personnes qui se sont démarqués par leur engagement exceptionnel au sein de l'AJBM, la qualité de leur travail, leur assiduité, leur dévouement au développement régional, national et/ou international de l'AJBM, leurs réalisations exceptionnelles, leur leadership et leurs idées innovatrices.

Cette année, l'AJBM est fière d'accueillir « de nouveau » dans ses rangs à titre de Membre honoraire, par nomination unanime du Conseil d'administration Mes Geneviève Gélinas et Martin Sheehan ainsi que l'honorable Pierre J. Dalphond

Me Geneviève Gélinas	Me Martin Sheehan
Me Lukasz Granosik	Me Doris Larrivée
Me Michèle Moreau	L'honorable Sophie Bourque
Me François Terroux	Me Richard Larue
Me Benoît Roberge	L'honorable Pierre J. Dalphond
Me Isabelle Savard	L'honorable Suzanne Courteau
Me François Perron	

AMBASSEDEURS

Depuis un peu plus d'un an et demi, l'AJBM décerne une fonction honorifique officielle d'« Ambassadeur de l'AJBM » à plusieurs jeunes avocats dans différents bureaux et entreprises de Montréal.

Ces ambassadrices et ambassadeurs sont des interlocuteurs de premier plan et représentent leur entourage auprès de l'AJBM.

Ils ont pour rôle d'encourager la participation des membres de leur cabinet, de leur entreprise ou de leur cercle d'amis à des activités telles que les formations, le colloque, le Congrès, le Gala ou de les inviter à faire connaître leur avis pour les prises de position publiques sur des sujets d'actualité juridique. Ils contribuent ainsi au rayonnement de l'AJBM.

L'AJBM désire remercier ses ambassadeurs pour leur dévouement à l'Association.

Me Francis Alerie	Me Valérie Alerie
Me Pierre Bazinet	Me Simon Bégin
Me Julie Belle Perron	Me Mélanie Binette
Me Nancy Bishai	Me Julie Blondin
Me Marie-Hélène Bourque	Me Anne-Frédérique Bourret
Me Anne-Marie Breton	Me Alain Brophy
Me Benoit Byette	Me Marc Antoine Carette
Me Frédéric Carle	Me Martin Chailfour
Me Caroline Chartrand	Me Mélanie Chartrand
Me Mélanie Chaussé	Me Amy Hsin-Yin Chen
Me Joséeane Chrétien	Me Stefan Chripounoff
Me Viviane Clermont	Me Marie Cousineau
Me Geneviève Crompt	Me Caroline Daniel
Me Debora De Thomas	Me Marie-Christine Demers
Me Jean-Patrice Dozois	Me Annie Dulude
Me Marie-Hélène Fandrich	Me François Nicolas Fleury
Me Annie Francescon	Me Julie Gaudreault-Martel
Me Marie-Hélène Gay	Me Frédéric Gendron
Me Frédéric Giard	Me Jacynthe Girard
Me Geneviève Hénaux	Me Thomas Hesler
Me Michel Huot	Me Dominique Jaar
Me Alexandre Janin	Me Natasa Karamatsos
Me Liviu Julius Kaufman	Me Zeina Khalife
Me France Kingsbury	Me Valérie Korozs
Me Christian Lachance	Me Nicolette Kost De Sèvres
Me Stéphanie Lalonde	Me Marie-Josée Lapiere
Me Marie Pierre Larouche	Me Denis Lavoie
Me Antoine Lippé	Me Andréanne Malackett
Me Sammy Malek	Me Pierre-Marc Mallette
Me Erik Paul Masse	Me Antoine Melançon
Me Julie Morel	Me Nicolas Morin
Me Chérif Nicolas	Me Maude Normandin
Me Lida Sara Nourai	Me François-David Paré
Me Amélie Pasquin	Me Emilie Pelletier
Me Carolyn Picard	Me Jean-François Peyronnard
Me Chantale Pittarelli	Me Nadia Sebastiana Petrolito
Me Lyne Prince	Me Annie Rainville
Me Stéphanie Rainville	Me Martin Raymond
Me Karim Renno	Me Geneviève Richard
Me Sébastien Richemont	Me Mathieu Roy
Me Alexandre Sami	Me Ari Yan Sorek
Me Laurent Soustiel	Me Nathalie Tessier
Me Pierre Jude Thermidor	Me Marie France Tozzi
Me Caroline Tremblay	Me Magdalini Vassilikos
Me Nicolas Vermeys	Me Jean-François Vézina
Me Jeremy Wisniewski	

Comité Développement des affaires

COMITÉ DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES LES LEADERS DE DEMAIN SUR LES SERVICES OFFERTS AUX MEMBRES

Présidente : Me Mélanie Chartrand

Membres :

Me Jean Barbar	Me Sophie Lacoste
Me Yan Boissonneault	Me François B. Lauzon
Me Viviane Clermont	Me Nicolas Morin
Me Marie-Thérèse Copti	Me Pascale Pageau
Me Geneviève Crompt	Me Geneviève Pilon
Me Marion Dana	Me Dominique Tardif
Me Amélie Dussault	Me Kathy Trahan
Me Karine Fadous	Me Susan Tremblay
Me Josée Hamel	Me Daria Hobeika
Me Geneviève L'Abbé	

MISSION

Le comité a le mandat de créer des opportunités de développement d'affaires et de réseautage afin que les jeunes avocats membres de l'AJBM puissent rencontrer leurs pairs et d'autres jeunes professionnels, d'encourager un développement professionnel continu pour les jeunes avocats, de créer et renforcer nos liens avec d'autres associations ou ordres de jeunes professionnels.

RÉALISATIONS

Speed réseautage

Deux événements de speed-réseautage ont eu lieu au cours du mandat 2007-2008 afin de maximiser les contacts et maintenir les liens avec les associations de jeunes professionnels tel que les ingénieurs, architectes, notaires, juri-comptables, comptables, syndicats de faillite, spécialistes de la santé, courtiers, fiscalistes, huissiers, agents d'immeuble, banquiers, conseillers en relations industrielles, etc.

Le premier speed-réseautage a eu lieu le 6 novembre 2007 et a été organisé conjointement avec l'Ordre des CRHA et CRIA du Québec, avec les conseillers en relations industrielles et autres professionnels oeuvrant dans ce domaine au restaurant Decca 77. Le cabinet Loranger Marcoux a commandité l'événement et un peu plus de 60 personnes y ont participé.

Le 19 mars 2008, le Comité a organisé un deuxième speed-réseautage avec les comptables, banquiers, syndicats et autres professionnels oeuvrant dans ce domaine au restaurant Decca 77. Cet événement, commandité par la firme Deloitte et le cabinet Ogilvy Renault, a attiré plus de 70 personnes.

THE GAZETTE (MONTRÉAL)

Business, Friday, February 9, 2007, p. B3

Par KATHRYN LEGER

Speed networking: 90 seconds to make an impression. Matchmaking events for lawyers. Delegation of investment executives to meet for Canada-Europe venture capital forum.

With Valentine's day approaching, a group of young Montreal lawyers is being wooed by suitors for a new kind of personal encounter. It is called speed networking and ever since the Young Bar Association of Montreal organized the first such event two weeks ago, law firms and lawyers are duelling to participate in another round.

Speed-networking is a spinoff of the concept of speed-dating. Participants meet one on one for a few minutes - just long enough for a quick look over - before moving on to meet someone else.

During the recent Montreal event, organizers matched up 30 business lawyers with 30 bankers and financiers and 30 accountants from some of Montreal's largest firms.



Comité Développement des affaires

Trois formations portant sur le développement des affaires ont eu lieu cette année afin d'encourager un développement professionnel continu et d'acquérir les outils nécessaires pour développer une clientèle.

Le 19 septembre 2007, un dîner-conférence a été organisé en collaboration avec la firme Clientis sur les techniques de réseautage, l'importance du développement des affaires et de son réseau de contacts.

Le 22 janvier 2008, un dîner-conférence portant sur l'étiquette des affaires a été tenue. Cette formation avait pour but de donner quelques outils pour permettre aux membres de l'AJBM de tirer un meilleur avantage de leurs occasions d'affaires.

Le 2 avril 2008, en collaboration avec ZSA Recrutement juridique et sous la gouverne de Me Dominique Tardif, un 6 à 8 en développement des affaires a été organisé au Daylight Factory.

Lors de cet événement, Me Claude Dallaire (Fasken Martineau), Me Keyvan Nassiry (BCF) et Me Karl Tabbakh (McCarthy Tétrauit) ont entretenu l'auditoire sur comment développer une clientèle lorsque nous sommes jeunes avocats.

Pour chacune des activités de formation, une cinquantaine de personnes y étaient inscrites. La popularité des formations en développements des affaires démontre l'appréciation des membres pour ce type de formation.

L'AJBM poursuit ainsi son mandat de Leader en matière de développement des affaires de ses membres.



Souper à la Maison du Père

COMITÉ CONGRÈS ET PROJETS SPÉCIAUX: LES LEADERS DE DEMAIN ET LEUR APPORT DANS LA COMMUNAUTÉ

Présidente : Me Joséane Chrétien

Membres

Me Shérine Attia
Me Mélanie Binette
Me Catherine Lambert
Me Marie-Christine Demers
Me Debora De Thomassis
Me Claude Mikhail
Me Chantale Pittarelli

SOUPER À LA MAISON DU PÈRE

MISSION

Par le biais de ce souper à la Maison du Père, l'AJBM démontre l'importance qu'elle continue d'accorder à son implication à tous les niveaux de la société. Ainsi, elle souhaite encore et toujours contribuer à aider les personnes moins favorisées, en leur consacrant du temps et en leur servant ce repas.

RÉALISATIONS

Cette année, le traditionnel Souper à la Maison du Père s'est tenu le 23 octobre 2007. Parreira Traiteur et Dunkin' Donuts ont gracieusement accepté d'offrir respectivement le repas principal et le dessert.

En soirée, Me Peter Kalichman et son groupe ont gracieusement accepté de donner un spectacle pour les résidents de la Maison du Père. Ce spectacle fut grandement apprécié par toutes les personnes présentes au souper.

Chaque année, l'AJBM organise en parallèle une collecte de fonds destinés aux œuvres de la Maison du Père.

Ces œuvres permettent d'offrir aux itinérants de la nourriture et des lits ainsi que de maintenir une résidence où l'on accueille les itinérants d'un certain âge.

Il faut savoir que la Maison du Père ne reçoit aucune subvention et survit uniquement grâce aux dons de la population. Cette année, l'AJBM et les quelques 40 membres, avocats et Juges présents sont fiers d'avoir pu remettre une somme de 4,184.00\$ aux œuvres de la Maison du Père.

Ce souper permet aux juges et avocats présents de servir le repas et d'échanger avec les itinérants présents. Une quarantaine de personnes étaient présentes pour servir le souper à environ 300 itinérants.

Ligne du Père Noël

MISSION

La Ligne du Père Noël est une activité qui a pour but d'amasser des fonds pour le téléthon Opération Enfant Soleil qui vient en aide aux enfants malades en soutenant le développement d'une pédiatrie de qualité et en contribuant à la réalisation de projets d'intervention sociale pour tous les enfants du Québec.

Cette activité permet aux enfants inscrits par leurs parents de pouvoir converser au téléphone avec le Père Noël, lequel est incarné par des avocats bénévoles. Préalablement, les parents complètent une fiche de renseignement sur l'enfant afin que le Père Noël connaisse suffisamment de détail sur l'enfant pour discuter avec lui.



RÉALISATIONS

La Ligne du Père-Noël a une fois de plus très bien fonctionné cette année. 258 enfants ont reçu l'appel du Père-Noël. Un peu plus d'une vingtaine d'avocats bénévoles ont accepté cette année d'incarner le père Noël au grand plaisir des tous petits.

À cet égard, l'AJBM tient à remercier les personnes suivantes, sans qui cette activité n'aurait pu avoir lieu :

Me Etienne Gadbois
Me François-David Paré
Me Giovanni De Sua
Me Robert Israël
Me Sébastien Guénette
Me Steven Sliimovitch
Monsieur Alexandre Lacombe-Lavigne
Me Frédéric Carle
Me Jean-François Peyronnard
Me Michel Huot
Me Claude Mikhaïl
Me Jean-Christian Céré
Me Alexandre Janin
Monsieur Louis-Philippe Marineau
Monsieur Étienne Patenaude
Me Patrick Glaude
Me Matthieu Rheault
Me Marc-André Nadon
Me Antoine Melançon
Me Louis-Martin Richer
Me Mathieu Piché-messier
Me Philippe-André Tessier
Me Antoine Aylwin
Me Frédéric Giaré
Me Jérémy Wisniewski
Me Ouassim Tadiaoui
Me Ryan Hillier
Me Daniel Radulescu

Enfin, l'AJBM a appelé 250 enfants et a ainsi pu remettre un chèque au montant de 1,290.00\$ à Opération Enfant Soleil.

De plus, l'AJBM est fière de constater que ce programme a été repris par d'autres association de jeunes Barreaux du Québec, en Colombie-Britannique (Vancouver) et même aux Etats-Unis.

Gala AJBM

GALA AJBM

SFL, PARTENAIRE DE DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

« Les leaders de demain »

Présidente : Me Nancy Bishai

Membres :

Madame Mélissa Deschênes
Me Julie Gaudreault
Me Nicolette Korst De Sèvres
Me Caroline Scherer

MISSION

Le Gala AJBM a pour mission de souligner les leaders de l'association. Ces jeunes avocats œuvrent dans tous les domaines du droit où ils font leur marque sur le plan professionnel.

Ils sont la relève de la profession à l'échelle nationale et internationale. Ils forment un groupe influent et sont engagés dans la communauté. Ils sont appelés à devenir des leaders de la société, dans les meilleurs cabinets d'avocats, dans les entreprises privées, dans les institutions et les organismes publics.

Au cours de cette soirée, l'AJBM honore cinq de ses membres ayant su se démarquer dans l'une des cinq catégories suivantes :

- Avocat AJBM de l'année – Pro bono
- Avocat AJBM de l'année – Contentieux
- Avocat AJBM de l'année – Litige civil et commercial
- Avocat AJBM de l'année – Droit criminel
- Avocat AJBM de l'année – Droit corporatif

RÉALISATIONS

Le 18 octobre 2008, l'AJBM a honoré sept de ses membres lors du tout premier Gala de son histoire.

Créé sous le mandat et la conviction de votre Présidente sortante, le premier Gala de l'histoire de l'AJBM a réuni plus de 275 personnes, dont de nombreuses personnalités du monde juridique au Centre des Sciences de Montréal. Les invités ont été accueillis par un numéro d'ouverture haut en couleur produit par Belluscious.

Au son d'une musique électrolounge du violoniste Dr. Draw et accompagné d'une harpiste électronique, des danseuses, manipulant des chandeliers lumineux, ont offerts une prestation hors du commun et digne d'une première hollywoodienne !

Tous les artistes étaient couverts de poudre d'argent, donnant ainsi l'illusion d'être dans un monde réinventé. La soirée fut animée par Monsieur Manuel Hurtubise qui a su capter l'attention des invités présents tout au long de la soirée.



Le président de l'AJBM, Me Mathieu Piché-Messier et le président d'honneur du jury, l'honorable J.J. Michel Robert, juge en chef du Québec, ont également adressé quelques mots aux finalistes qui ont déposé des dossiers de candidatures exceptionnels afin de les féliciter chaleureusement pour leur mise en nomination.

Par la suite, Monsieur Sacha-Olivier Lafond, Président d'honneur du Gala et représentant du nouveau partenaire de l'AJBM, Services financiers SFL - Partenaire de Desjardins Sécurité Financière, a eu l'honneur de remettre le premier trophée de la soirée à Me Marie-Josée Lapierre, du Groupe Pages Jaunes, à titre d'Avocate AJBM de l'année – Contentieux.

Dans la catégorie Avocat AJBM de l'année – Pro bono, Me Gilles Ouimet, bâtonnier du Barreau de Montréal, a remis le trophée à Me Lida Sara Nouralie, de Desrosiers, Turcotte, Joncas, Massicotte.

Me Nicolette Kost De Sèvres, présidente sortante, a eu le plaisir de remettre le prix de bénévole de l'année à Me Annie Rainville, de l'Aide juridique de Montréal, qui a su se démarquer par son implication et dévouement dans les activités et projets de l'association.

Gala AJBM

Me Dominique Tardif, de ZSA Recrutement juridique, a ensuite remis le trophée à l'Avocat AJBM de l'année – Droit corporatif, Me Pierre-Étienne Simard de Fasken Martineau.

Le bâtonnier du Québec, Me Michel J. Doyon, a pour sa part remis le trophée de l'Avocat AJBM de l'année – Droit criminel à Me Tristan Desjardins, de Hébert, Downs.

Me Mathieu Piché-Messier a eu le privilège de remettre le prix d'ambassadeur de l'année à Me François-David Paré, d'Ogilvy Renault, pour son implication et son dévouement à faire connaître les activités et services de l'AJBM auprès des membres de son cabinet et de la communauté juridique.

Enfin, Me Guy Mercier, président de SOQUIJ, a remis le dernier trophée de la soirée à Me Florence Lucas, de Gowling Lafleur Henderson qui s'est méritée le titre d'Avocate AJBM de l'année – Litige civil et commercial.

L'AJBM convie ses membres à l'édition 2008 du Gala « Les Leaders de demain » qui aura lieu le 9 octobre 2008.



JEUNE BARREAU

Le Journal / Barreau du Québec / 22 décembre 2007

Par LISA MARIE NOËL

1er Gala de l'AJBM

Des leaders de demain honorés

Pour son tout premier gala, l'AJBM a marqué le tempo. Très glamour et innovateur, le gala Les Leaders de demain a souligné l'excellence des jeunes avocats de Montréal.

Plus de 300 invités ont assisté à cette remise de prix, qui s'est déroulée lors d'un cocktail dînatoire le 18 octobre dernier. La soirée se tenait au Centre des sciences de Montréal, d'où la vue sur la métropole illuminée se mariait à l'ambiance électro-urbaine des artistes du cirque Belluscious venus agrémenter le cocktail.

De nombreuses candidatures de qualité ont été posées, un jury hors pair, présidé par le juge du Québec Michel Robert, s'est adonné avec plaisir et rigueur à l'exercice de sélection.

LA PRESSE AFFAIRES / Montréal, jeudi 25 octobre 2007

Et les gagnants sont...

Le 18 octobre, l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) a honoré sept de ses membres lors du tout premier gala de son histoire. Les avocats (es) AJBM de l'année dans les diverses catégories sont: Marie-Josée Lapierre, du Groupe Pages Jaunes (Contentieux), Lida Sara Nourraie, de Desrosiers, Turcotte, Joncas, Massicotte (Pro bono), Annie Rainville, de l'Aide juridique de Montréal (Bénévole de l'année), Pierre-Étienne Simard, de Fasken Martineau (Droit corporatif), Tristan Desjardins, de Hébert, Downs (Droit criminel), François David Paré, d'Ogilvy Renault (Ambassadeur de l'année), et Florence Lucas, de Gowling Lafleur Henderson (Litige civil et commercial).

Congrès AJBM | Comité sur l'équité et les droits de la personne dans la profession juridique

CONGRÈS AJBM

LES LEADERS DE DEMAIN SUR LES SERVICES OFFERTS AUX MEMBRES

Présidente : Me Joséane Chrétien

Membres :

Me Shérine Attia
Me Mélanie Binette
Me Marie-Christine Demers
Me Debora De Thomassis
Me Catherine Lambert
Me Claude Mikhail
Me Chantale Pittarelli

MISSION

Le comité a comme mission d'organiser un congrès annuel pour les membres de l'AJBM en conservant la formule traditionnelle, incluant une fin de semaine de ski, et en offrant des formations de qualité.

RÉALISATIONS

Le congrès de l'AJBM 2008 s'est déroulé du 1er au 3 février au Château Bromont. Il y a eu près de 200 participants. Des conférences de qualités ont été offertes par d'éminents juristes soient :

- (i) « Les saisies et perquisitions » par Me Yves Bériault, du cabinet McCarthy Tétraut.
- (ii) « Les négociations commerciales » par Me Marie-Claude Ferland, de la compagnie La Garda, et Me Michel Généreux, du cabinet Osler, Hoskin et Harcourt; et
- (iii) « L'advocacy » par les juges Sophie Bourque et Pierre Gagnon.

Le congrès fut couronné par une soirée du samedi soir endiablée où tous les membres ont participé de façon très active.

COMITÉ SUR L'ÉQUITÉ ET LES DROITS DE LA PERSONNE DANS LA PROFESSION JURIDIQUE

Présidente du Comité : Me Karina Montminy

Observatrice d'office au Comité

Me Fanie Pelletier, conseillère à l'Équité du Barreau du Québec

Membres :

Me Natacha Lavoie (Présidente par intérim)
Me Stéphanie Raymond-Bougie
Me Julie Lefebvre
Me Stéphanie Fournier
Me Kathleen Magloire
Me Adina Comanita
Me Robin Dejardin
Me Johanne Clouet
Me Elva de la Rosa
Me Ninette Singoye
Me Nathalie Vassilaros
Me Caroline Desjardins-Saey

MISSION

Le comité s'était donné pour objectif d'éduquer, sensibiliser et former les membres de l'AJBM et la population en général, le cas échéant, sur toutes questions touchant l'équité et les droits de la personne.

RÉALISATIONS

Sous-comité Conciliation travail-vie et la place de la femme dans la profession

La nature du travail exigé par la profession d'avocat crée bien souvent un déséquilibre entre le temps passé au bureau et celui passé à la maison ou à l'extérieur, ainsi que celui passé avec la famille.

Ces difficultés de gestion de temps causent de la détresse psychologique, se répercutent sur les relations de travail et peuvent engendrer des problèmes de santé. Les politiques de congés de maternité et de paternité, les aménagements du temps de travail, les problèmes de santé mentale (dépression, burnout), seront entre autres les aspects traités par ce comité.

Comité Formation

L'ÉQUITÉ ET LES DROITS DE LA PERSONNE DANS LA PROFESSION JURIDIQUE

Le comité a tenté de recueillir de l'information sur les pratiques officielles et officieuses relatives aux congés parentaux dans leur milieu de travail. Pour l'instant, peu de politiques ont été recueillies. Des données ont également été recueillies sur les modèles de politiques préconisées par les autres barreaux du Canada.

Sous-comité - Exercice de la profession sans discrimination

Nombreux sont les préjugés véhiculés ou nourris par les avocats envers leurs collègues, leurs clients ou d'autres membres de la société. Des outils visant à contrer la discrimination au sein de la profession seront développés et viseront à sensibiliser les membres sur les motifs de discrimination prévus dans la Charte des droits et libertés de la personne.

Les membres du sous-comité effectuent actuellement des démarches afin d'organiser une session de formation pour les membres de l'AJBM sur le contexte social du droit (du type de celle offerte dans le cadre du congrès du Barreau 2007), qui se veut en fait une activité de sensibilisation des membres à la diversité culturelle. Le mois de septembre 2008 semble être privilégié pour la tenue de cette formation.

Sous-comité - Minorités ethniques et les avocats étrangers dans la profession

Peu de données existent relativement à la place occupée par les minorités ethniques dans la profession. Les membres examinent deux dimensions de la thématique, soit les minorités ethniques et les avocats étrangers dans la profession, c'est-à-dire ceux ayant obtenu leur titre dans un pays autre que le Canada. Au sujet de cette dernière dimension, deux problématiques particulières ont été abordées : l'accès à la profession et la reconnaissance de l'expérience acquise à l'étranger.

Il est ressorti des discussions avec les membres, dont certains sont des avocats ayant obtenu leur diplôme à l'étranger, que les avocats souhaitant immigrer au Canada ne sont pas suffisamment informés du processus à suivre afin de pouvoir exercer la profession d'avocat au Québec.

COMITÉ FORMATION

LES LEADERS DE DEMAIN SUR LES SERVICES OFFERTS AUX MEMBRES

Président : Me Philippe de Grandmont

Membres :

Me Marie Cousineau
Me Douglas W. Clarke
Me Valérie Dufour
Me Jean-Philippe Lincourt
Me Juliette Lucas
Me Andréanne Malacket
Me Valérie Tremblay
Me Magdalini Vassilikos

MISSION

Le comité a pour mission principale d'offrir aux membres de l'AJBM des activités de formation juridiques par le biais de dîners-conférences, cours de formation et simulation de plaidoirie.

RÉALISATIONS

Le comité a organisé 7 dîners-conférences qui ont eu lieu au Club St-James en début d'année et à la Cour d'appel en fin d'année. Chacune de ses formations a attiré en moyenne une trentaine de participants.

17 octobre 2007, Le régime territorial autochtone et les négociations afférentes, conférence donnée par Mes Nadir André et Pierre-Christian Labeau

5 novembre 2007, Les divulgations volontaires en matière fiscale, conférence donnée par Me Paul Ryan

12 décembre 2007, Le conseil d'administration sur la sellette: les devoirs des administrateurs à la lumière de la jurisprudence récente, conférence donnée par le professeur Stéphane Rousseau

16 janvier 2008, La révision judiciaire ou l'art de faire simple quand c'est compliqué, conférence donnée par Me Frédéric Massé et l'hon. Yves de Montigny, J.C.F.

Comité des relations nationales et internationales

28 février 2008, Les clauses de non-concurrence dans les contrats de vente d'entreprise et dans les contrats d'emploi, conférence donnée par Me Nathalie-Anne Béliveau

19 mars 2008, Plaideurs vexatoires et quérulents : quand le Fil d'Ariane sert à mauvais escient, conférence donnée par Me Frédéric Pérodeau

14 mai 2008, Le papier commercial adossé à des actifs, une conférence organisée conjointement avec Les Comptables agréés de Montréal et donnée par Me Sterling H. Dietze et M. Alain Dugal, CA

Le comité a offert un cours de formation qui a eu lieu au Club St-James le 26 mars 2008. Une quarantaine de personnes ont assisté à une conférence donnée par Me Alexandre Saint-Onge et Me Marco Labrie sur « Les modifications récentes du Code criminel ».

Le comité a également offert 5 simulations de plaidoirie de 6 participants ont été tenues en collaboration avec la firme de communication Audience Impact et Madame Valérie Beaulieu. Cette année, les simulations ont été jugées par :

L'honorable Sylvianne Borenstein, J.C.S.

L'honorable Marie Saint-Pierre, J.C.S.

L'honorable Pierre-C. Gagnon, J.C.S.

L'honorable Marie-Christine Laberge, J.C.S.

L'honorable Pépita G. Capriolo

Enfin, le comité a conclu une entente avec la Cour d'appel du Québec pour offrir ses formations à cet endroit, ce qui a engendré une diminution des frais d'inscription.



COMITÉ DES RELATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES LES LEADERS DE DEMAIN SUR LES SERVICES OFFERTS AUX MEMBRES

Président : Me Olivier Truesdell-Ménard

Membres :

Me Laurent Soustiel	Me Marjorie Houle
Me Véronique Bélanger	Me Claude Mikahil
Me Simon Tremblay	Me Élena Torrijos
Me Adina Comanita	Me Patricia Fourcand
Me Maria Yannakis	Me Daniel Benghozi
Me Geneviève Ladouceur	Me Federico Tyrawsky
Me Thibault Cadro	Me Gracia Kazandjian
Me Katherine Gledhill	Me Duygu Barbaros
Me Keith Hanna	Me Caroline Daniel

MISSION

Le comité a pour mission de créer, d'organiser, de gérer, de participer et d'entretenir les relations nationales et internationales de l'AJBM avec ses interlocuteurs étrangers et de renouveler ses relations avec ses interlocuteurs des autres provinces canadiennes.

Comité des relations nationales et internationales



RÉALISATIONS

Prix de l'Orateur de l'AJBM 2007

Le 13 juin 2007 a eu lieu la finale de la 5e édition du Prix de l'Orateur présentée au Palais de Justice de Montréal. Devant un jury présidé par l'Honorable François Rolland, juge en chef de la Cour supérieure du Québec et composé de Me Bernard Synnott, Me Mathieu Piché-Messier, Me Laurent Soustiel et Me Sophie Truesdell-Ménard, cinq finalistes se sont livrés à une joute oratoire des plus intéressantes.

Me Thibault Cadro a remporté les honneurs en répondant par la négative à la question « les plaisirs doivent-ils être défendus ? ». Les autres finalistes étaient Caroline Champagne, Christopher Dye, Caroline Daniel et Ewa Gerus. Nouveauté cette année, le comité a mis sur pied la première édition du Concours oratoire anglophone de l'AJBM.

Prix Paris-Montréal de la francophonie

Le Prix Paris-Montréal de la francophonie s'est déroulé à la Cour d'appel de Montréal, le mercredi 5 septembre 2007. L'activité a connu un très grand succès et a su impressionner les spectateurs s'étant déplacés pour l'occasion par la qualité des prestations et la composition du Jury présidé par le Juge en chef du Québec, l'honorable Michel Robert.

Les candidats étaient Me Aurélie Cerceau, de la Conférence du Stage du Barreau de Paris, Me Brice Remy, de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Me Aurélie Dayer, du Jeune Barreau de Genève, Me Thibault Cadro, de l'AJBM et Me David Moinat, du Jeune Barreau Vaudois.

Le Prix Paris-Montréal a été remporté par Aurélie Dayer qui répondait par la négative à la question « Parlons-nous mieux français ».

RENTRÉE DES TRIBUNAUX DE MONTRÉAL

La Rentrée des tribunaux a eu lieu du 3 au 7 septembre 2007. Les jeunes barreaux suivants y ont assisté :

Jeune Barreau de Québec
Association du Jeune Barreau de Longueuil
Association du Jeune Barreau de Laval
American Bar Association, Young Lawyers Division
Conférence du Stage du Barreau de Paris
Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles
Jeune Barreau de l'Ordre des avocats de Genève
Association du Jeune Barreau Vaudois
Conférence du Jeune Barreau du Luxembourg

Les membres de l'AJBM ont eu l'occasion de les rencontrer lors du Cocktail du Président de l'AJBM tenu à l'Hôtel de ville de Montréal qui a eu lieu le mercredi 5 septembre 2007.

Les invités internationaux ont également pu profiter d'une sortie dans les Cantons de l'est pour une activité « Arbres et Vignes ».

Le 7 septembre, c'était les cérémonies officielles de la Rentrée des tribunaux au Palais de justice de Montréal suivi par la suite d'un cocktail et déjeuner offerts par le Barreau de Montréal au Palais des Congrès.



Rentrée des tribunaux

RENTÉE DES TRIBUNAUX DES BARREAUX NATIONAUX ET ÉTRANGERS

L'AJBM fut aussi présente au Congrès du Barreau du Québec, au Congrès du Barreau canadien et au Congrès de la division « Jeunes avocats » du Barreau canadien. L'AJBM a aussi assisté à la rentrée des tribunaux des jeunes barreaux de Longueuil et de Laval.

De plus, L'AJBM fut aussi présente à l'assemblée annuelle du ABA-YLD, à San Francisco et aux Rentrées des Tribunaux de Paris, Londres, Genève et Bruxelles.

Ces présences diversifiées ont permis de susciter de nombreux échanges concrets. L'AJBM est reconnue mondialement comme une Leader pour les autres jeunes barreaux du Monde.

Londres fut notamment l'occasion pour l'AJBM d'être conférencière devant le International Bar Association et le European Young Bar Association en matière de services juridiques Pro Bono. De plus, l'AJBM a paru dans diverses publications telles que le journal du Jeune Barreau de Bruxelles.

Sous-comité des conventions et législations internationales

Le comité a rédigé plusieurs articles dans l'Extrajudiciaire sous la chronique du CRI sur des sujets politiques ou sur des sujets touchant des législations internationales et pouvant susciter un intérêt chez les membres de l'AJBM.



Comité des activités socio-culturelles et sportives

COMITÉ DES ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES ET SPORTIVES: LES LEADERS DE DEMAIN SUR LES SERVICES OFFERTS AUX MEMBRES

Présidente : Me Eric Oliver

Membres :

Me Xavier Beauchamp	Me Yasser Bouhid
Me Sébastien Cadieux	Me Stefan Chripounoff
Me Debora De Thomasis	Me Julie Dagenais
Me Annie Dulude	Me Evelyne Leblanc
Mlle Justine Laurier	Me Pierre-Marc Lemire
Me Mathieu Locas	Me Philip Louis
Me Catherine Lafontaine	Me Chantal Pitarelli
Me David Quesnel	Me Tatiana Santos de Aguiar

MANDAT

Le comité a le mandat d'offrir aux jeunes avocats et avocates l'occasion de côtoyer les membres de la magistrature, de se rencontrer, le tout par le biais d'activités à caractère social, culturel et/ou sportif.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Théâtre 21 septembre :

Cette année, la pièce Femmes à coudre a été présentée pour nos membres. Cette pièce relatant l'histoire des couturières de Montréal au début du siècle a su attirer l'intérêt de bon nombre de jeunes avocats.

Premier 5@7 au MAC

Une nouveauté cette année, ce 5@7 au Musée d'Art contemporain a attiré beaucoup de membres. Alliant le plaisir de déguster un verre de vin en bonne compagnie et l'admiration d'œuvres modernes en tous genres, cette activité devrait à coup être réitérée.

Clinique de squash

En collaboration avec le Club Atwater, l'AJBM a innové en offrant à ses membres la chance de se familiariser avec le squash. Un entraîneur spécialisé a expliqué aux gens les principes de base de ce sport. Cette nouvelle activité fut très appréciée par les membres.

Cocktail avec la Magistrature

Cet événement annuel est l'occasion rêvée pour les jeunes avocats de rencontrer les membres de la Magistrature en toute simplicité. Sous forme de cocktail dînatoire, cet événement attire chaque année bon nombre de juges qui souhaitent garder contact avec les jeunes avocats.

Cette soirée fut un franc succès et fut grandement appréciée autant de nos membres que des juges participants. L'AJBM en profite pour remercier les membres de la magistrature participants pour leur continuel support.

Premier Tournoi de Flag-Football

La première édition du tournoi de flag-football s'est déroulée le samedi 13 octobre 2007 au Cégep Saint-Laurent. Malgré une température peu clémente, plusieurs membres ont bravé le froid et offert de belles performances.

Après une compétition chaudement disputée, les Constables Spéciaux ont raffé les grands honneurs devant Heenan Blaikie en grande finale.

Lors de la finale consolation, l'équipe Legally Blondes l'a remporté au détriment des Sherby Outlaws, une équipe constituée d'anciens étudiants de l'université de Sherbrooke.



AJBM 2007-2008

Tournoi de karting

Comme à chaque année, les jeunes avocats sont conviés à rivaliser d'habiletés et de vitesse avec leurs confrères et consœurs lors d'un tournoi amical de karting « Enduro ».

Cette activité permet aux membres des équipes de socialiser aux abords de la piste pour mieux courser une fois montés à bord des voitures.

5@7 au Confessionnal

Cette soirée, inaugurant l'arrivée du printemps, a permis aux gens de fraterniser entre eux dans une ambiance chic et décontractée. Il est fort à parier que ce genre de 5 @ 7 deviendra un rendez-vous à ne pas manquer dans le futur !

Premier Tournoi de hockey cosom

Le hockey, un sport apprécié de tous, compte plusieurs adeptes parmi les jeunes avocats. Une variante cette année, le tournoi n'avait pas lieu sur glace mais bien dans un gymnase !

Ce tournoi amical a permis aux membres de l'AJBM de rivaliser et de jouer d'adresse et d'impliquer les membres féminines de l'association. ce tournoi a eu lieu le 5 avril dernier au Centre sportif de l'UQAM.

Cela a été apprécié de tous et a permis aux gens qui sont moins habiles sur des patins de participer à l'activité.

Course à pied

Ce nouveau cours, mis sur pied cette année, est spécifiquement destiné aux femmes. Chaque semaine, un entraîneur privé vient donner des cours sur l'entraînement et l'alimentation aux jeunes coureuses.

Cette activité connaît un grand succès (plus de 30 participantes par session) puisqu'elle permet aux jeunes avocates de faire une activité physique tout en discutant entre elles afin de créer des liens.

Cours sur les vins

Encore une fois cette année, l'AJBM offre des cours sur les vins pour permettre aux jeunes avocats de découvrir les subtilités de plusieurs cépages sélectionnés. Cette activité est toujours un succès puisque la dégustation de vin gagne sans cesse en popularité d'année en année.

TOURNOI DE GOLF CONJOINT DU BARRREAU DE MONTRÉAL ET DE L'AJBM.

C'est le 13 juillet dernier que se tenait le tournoi de golf conjoint du Barreau de Montréal et de l'AJBM, auquel près de 150 membres du Barreau et de la Magistrature ont participé.

Encore une fois, les magnifiques allées du Parcours du Cerf de Longueuil et le délicieux repas ont été fort appréciés de tous et ce, malgré un temps pluvieux et orageux.

Comme la formule Vegas a malencontreusement été annoncée en début de tournoi, il n'a pas été possible de déterminer les gagnants des habituelles catégories. Cependant, les golfeurs se sont entendus pour remettre à l'honorable Guy Gagnon le trophée du meilleur golfeur, celui-ci ayant joué un très honorable 77!

Co-animée par le bâtonnier Gilles Ouimet et le coprésident du comité, Me Stéphane Caïdi, la soirée fut particulièrement agréable grâce aux nombreux commanditaires qui ont offert des prix de présence de grande valeur. Un merci particulier à nos commanditaires de prestige, Vobe et ZSA.

Un merci tout particulier aux membres du comité organisateur de ce tournoi, soit Mes Marc Charbonneau et Stéphane Caïdi, coprésidents, Me Nicolas Dufresne, monsieur le bâtonnier Gilles Ouimet, Mes Micheline Perrault et Caroline Scherer.

La prochaine édition se tiendra le vendredi 11 juillet 2008.

Colloque | Développement durable

COLLOQUE DROIT, AFFAIRES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présidente : Me Marie-Christine Demers

Membres :

Me Evelyne Leblanc

Me Anne-Marie Robichaud

Me Sandra Sahyouni

MISSION

La question du développement durable se retrouve actuellement sur toutes les tribunes, croît en intérêt dans l'opinion publique et est de nos jours un concept qui est largement admis au sein de la communauté internationale.

Il était d'autant plus important de s'interroger sur le rôle que joue le droit dans le développement durable et plus spécifiquement sur la façon dont les différents acteurs de la société québécoise peuvent contribuer à l'intégration du modèle du développement durable dans leur mode de vie.



RÉALISATIONS

Le 22 février 2008, le CAP a tenu un colloque intitulé « Droit, affaires et développement durable » d'une demi-journée qui visait à vulgariser les concepts et à analyser les impacts commerciaux et juridiques du développement durable. Soixante-dix participants ont pris part à l'événement.

La journée a débuté avec la conférence de Me Jean-François Girard qui a fait prendre conscience aux participants de l'important rôle que jouent les municipalités dans le développement durable au Québec.

Me Marc-André Boutin a par la suite entretenu les participants sur les enjeux de la cause Ciment Saint-Laurent qui sera entendue sous peu par la Cour Suprême du Canada.

Monsieur Léon Bitton a informé les participants sur les enjeux et opportunités d'affaires que pourrait représenter une bourse du carbone à Montréal.

Cette journée s'est clôturée par un dîner-conférence animé par Monsieur Steven Guilbeault qui a su présenter de façon très convaincante les grands enjeux du développement durable soulevés par la problématique des changements climatiques.

Il s'agit d'une initiative de l'AJBM s'inscrivant dans cette nouvelle philosophie du « Passage au Vert » de l'AJBM et de la pratique du droit où les membres de l'AJBM ont l'opportunité et doivent se montrer des leaders de la profession juridique.

Conférence Leg@I.IT 2008

CONFÉRENCE LEG@I.IT

Président : Me Dominic Jaar

Membres :

Me Éric David	Me Antoine Gignac
Me Marcel Naud	Me Xavier Beauchamp-Tremblay
Me François-David Paré	Me Sophie Lacoste
Me Évelyne Leblanc	Me Maxime Prévost-Desjardins

MISSION

Par la mise sur pied de cette conférence, le comité s'était fixé trois principaux objectifs :

- 1) Offrir aux membres de l'AJBM une formation de premier plan mais tout de même abordable quant à l'utilisation des technologies de l'information pour la pratique du droit;
- 2) Faire rayonner l'AJBM au-delà de ses membres en rejoignant la communauté juridique dans son ensemble tout en se positionnant comme un fer de lance en la matière; et
- 3) Produire une activité phare dans son programme d'activités 2007-2008 générant des surplus opérationnels significatifs.

RÉALISATIONS

Le 21 avril dernier, l'AJBM fût l'organisation hôte de la seconde édition de LEG@I.IT, la plus importante conférence au pays sur le potentiel et les impacts de l'utilisation des technologies de l'information pour la pratique du droit sous toutes ses formes.

La réalisation de cet événement, qui s'est tenu au Centre-Mont-Royal sous la coprésidence d'honneur de Madame Jennifer Stoddart, Commissaire à la protection de la vie privée du Canada et de Professeur Pierre Trudel, titulaire de la Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique de l'Université de Montréal, a été confiée à un comité spécial formé de Mes Éric David, Antoine Gignac et Marcel Naud dirigés par Me Dominic Jaar, également membre de l'AJBM.

Au cours de cet événement, les participants avaient le choix d'assister à une quinzaine d'ateliers pratiques traitant de sujets tels que la gestion électronique des litiges, les métadonnées, le bureau sans papier, les contrats et signatures électroniques, la preuve électronique, la cybercriminalité, la sécurité des données, les blogues pour avocats, les recherches WHOIS, les contrats de



LE COMITÉ ORGANISATEUR 2008

licence de logiciels, la production électronique, les intranets et extranets et des astuces pour l'utilisation de PowerPoint dans des présentations.

L'événement débutait par une séance plénière sur l'identité en ligne et la vie privée, comportait un dîner-causerie avec des représentants de la magistrature au sujet de l'informatisation des tribunaux et prenait fin par un cocktail. Au total c'est près de 300 participants, dont une quarantaine de conférenciers de même que plusieurs exposants qui ont été réunis pour l'occasion.

La provenance de ces participants était bien diversifiée dans la mesure où environ 40% des inscriptions sont venues de membres de l'AJBM et que plusieurs milieux, domaines de droit et niveaux d'expérience étaient représentés.

Pour publiciser l'événement, l'AJBM a pu compter notamment sur la collaboration du Barreau de Montréal et de la division Québec de l'ABC.

Par ailleurs, un grand nombre de partenaires ont accepté de parrainer financièrement l'événement : Adobe, Autonomy Zantaz, Barreau de Montréal, Blakes, Borden Ladner Gervais, CAIJ, Commonwealth Legal, CommVault, CT Summation, Deloitte, Gowlings, Guidance Software, HA Forensics, Heenan Blaikie, IT.Can, Lavery, de Billy, LECG, LexFund, LexisNexis, McCarthy Tétraut, MédicAssurance, NLP Technologies Inc., Ogilvy Renault, Platinum Legal Group, Robic, SOQUIJ, Stikeman Elliott, Symantec et UHY Advisors FLVS, Inc.



CONFÉRENCE LEG@L.IT EN IMAGES



Services aux membres

Mentorat et Avocats-conseils

MENTORAT

Présidente : Me Monique Dupuis

Membres :

Me Pierre Chagnon
Me Jean-François Germain
Me Michelle Gérin Lajoie
Me Caroline Scherer
Me Armenia Teixeira

Ce comité est formé de représentants du Barreau de Montréal et de l'AJBM et a le mandat de déterminer les grandes orientations dans la gestion du service de mentorat, qui consiste à jumeler des avocats afin de créer une relation d'entraide d'une durée minimale de six mois.

Sa mission est, d'une part, de briser l'isolement et de répondre à des interrogations liées à la pratique du droit que tout avocat, peu importe le nombre d'années de pratique, peut avoir et, d'autre part, de guider les plus jeunes avocats dans la pratique du droit.

RÉALISATIONS

En raison des demandes formulées par certains membres de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, concernant du « coaching », le comité a amorcé une réflexion sur l'élargissement possible de son mandat.

Après discussion entre les membres du comité, ceux-ci ont conclu qu'il n'y avait pas lieu d'élargir formellement le service de mentorat aux questions de nature juridique.

Par ailleurs, le comité a complété l'approbation du signet visant à faire connaître le service. Des approches seront faites afin qu'il soit distribué lors des activités organisées par le Barreau de Montréal et l'AJBM.

Afin de favoriser le retour des formulaires d'évaluation remis au mentor et au mentoré à la fin de la relation de mentorat, le comité a demandé d'étudier la faisabilité d'un formulaire à compléter en ligne. Le service de mentorat a effectué 29 jumelages cette année, pour un grand total de 234 depuis la mise en place du service en août 1999.



AVOCATS-CONSEILS

Le programme avocats-conseils a été créé afin de permettre aux jeunes avocats de consulter des avocats d'expérience sur un problème juridique ou pratique particulier et d'améliorer ainsi la qualité des services qu'ils offrent au public en général.

Ces consultations sont d'une durée d'une vingtaine de minutes. Ce programme s'adresse tout particulièrement aux jeunes avocats pratiquant seuls ou au sein d'un petit cabinet.

RÉALISATIONS

Cette année, l'AJBM a offert une trentaine de consultations à de jeunes avocats. L'AJBM profite de l'occasion pour remercier tous les avocats senior qui offrent généreusement de leur temps pour répondre aux questions des membres de l'AJBM inscrits à ce programme.



Services juridiques Pro Bono

SERVICES JURIDIQUES PRO BONO

LES LEADERS DE DEMAIN SUR LES SERVICES OFFERTS
À LA POPULATION

Présidente : Me Nancy Bishai

Membres

Me Marie-Pierre Bédard	Me Olivier Chi Nouako
Me Geneviève Crompt	Me Katherlyne A. Desfossés
Me Jean-François Dorais	Me José Dorelas
Me Abigail Dubiniecki	Me Myriam Farag
Me Ewa Gerus	Me Véronique Guérlin
Me Mélanie Jacques	Me Pénélope Karavelas
Me Clifton Jarin	Me Patricia Lefebvre
Me Mathieu Piché Messier	Me Pascale Portelance
Me Annie Rainville	Me David Summerside
Me Pina Trentadue	Me Lucia Valvano
Me Magdalini Vassilikos	Me Richard Wodnicki

De façon générale, le comité a été essentiellement composé des personnes suivantes :

Me Nancy Bishai, présidente
Me Véronique Guérlin, secrétaire

Me Marie-Pierre Bédard	Me Marie-André Bénard
Me Olivier Chi Nouako	Me Geneviève Crompt
Me Myriam Farag	Me Mélanie Jacques
Me Clifton Jarin	Me Patricia Lefebvre
Me Pascale Portelance	Me Magdalini Vassilikos

MISSION

La mission du comité est d'améliorer l'accessibilité à la justice en offrant à la population divers services juridiques gratuits.

L'objectif général de ce comité, tout comme l'un des deux objectifs de l'AJBM, est de recruter un plus grand nombre de bénévoles, d'assurer la participation et l'engagement des bénévoles inscrits ainsi que mieux faire connaître aux membres les services présentement offerts tout en tentant de développer d'autres services.

RÉALISATIONS

Clinique juridique annuelle

En collaboration avec l'Association du Jeune Barreau de Longueuil et du Jeune Barreau de Laval, la clinique juridique annuelle de l'AJBM a eu lieu les 26 et 27 avril dernier au centre d'appel du Groupe Investors.

Près de 35 avocats bénévoles de Montréal, Laval et Longueuil ont participé à cette clinique. Un peu plus de 300 consultations juridiques téléphoniques ont été offertes à la population du Québec sur toute question de nature juridique.

LA PRESSE | Montréal, dimanche 18 novembre 2007

Conseils et outils pour obtenir justice

Par RENÉ LEWANDOWSKI

À Montréal, l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM), qui regroupe près de 4 000 avocats de moins de 10 ans de pratique, est particulièrement efficace. Elle offre notamment chaque année, en mai, un service de consultation téléphonique qui vous permet de composer un numéro sans frais et de poser n'importe quelle question à un avocat.

Commission des relations de travail

Ce projet-pilote a vu le jour en décembre 2007 sous l'initiative du premier Vice-Président de l'AJBM, Me Philippe-André Tessier.

Depuis, il est devenu un programme régulier de l'AJBM et permet de venir en aide aux personnes qui préparent une audition à la Commission des relations de travail.

En effet, ce service permet aux justiciables de rencontrer, sur rendez-vous, un avocat bénévole pour les aider à élaborer leur théorie de cause, à préparer leur preuve, de même qu'à leur donner quelques conseils valables sur la procédure à suivre en cour, le tout à l'intérieur d'une consultation d'une trentaine de minutes.

Depuis sa création en décembre 2007, 25 justiciables ont été rencontrés.

AJBM 2007-2008

Régie du logement

Le 7 avril 2008, l'AJBM et la Régie du Logement ont signé une entente pour mettre sur pied un service de consultation juridique ayant le même fondement que le service offert à la Cour des petites créances et à la Commission des relations de travail.

Ce service permettra donc de venir en aide aux personnes qui auront une audition à la Régie du logement.

Service de consultations juridiques à la Cour des petites créances

Ce service, offert depuis maintenant près de 15 ans, permet aux justiciables de rencontrer, sur rendez-vous, un avocat bénévole pour les aider à élaborer leur théorie de cause, à préparer leur preuve, de même qu'à leur donner quelques conseils valables sur la procédure à suivre en cour, le tout à l'intérieur d'une consultation d'une vingtaine de minutes.

Il est assuré par un peu plus d'une quarantaine d'avocats bénévoles qui donnent de gracieusement de leur temps un midi par semaine, environ une fois par mois. Au cours de l'année 2007-2008, ce service a permis de venir en aide à près de 1300 personnes.

Cette année, le comité a invité les autres jeunes barreaux du Québec à mettre en place ce service dans leur district. Un projet clé en main leur a été fourni. Un grand merci à la Cour du Québec pour son support continu à ce programme.

LA PRESSE | Montréal, dimanche 18 novembre 2007
Par RENÉ LEWANDOWSKI

Petites créances

Se défendre seul... avec l'aide d'un avocat.

Une solution s'offre à vous grâce à l'Association du Jeune Barreau de Montréal, qui vous permet de consulter gratuitement un avocat pendant 20 minutes, juste avant d'entrer en cour.

En fait, vous n'avez même pas à vous casser la tête, car si vous avez une cause à faire entendre, vous recevrez automatiquement un avis du greffier comme quoi vous pouvez bénéficier d'une consultation. " On a de la difficulté à répondre à la demande", dit le président de l'AJBM, Mathieu Piché-Messier, associé de BLG, à Montréal.

Donc si vous avez une cause en cour des petites créances, dépêchez-vous de téléphoner au bureau de l'AJBM. Premiers arrivés, premiers servis!!

Juri-conseils aux entreprises

Ce service est offert pour les gens qui sont en démarrage d'entreprise. Il consiste à leur offrir une heure de consultation gratuite avec un avocat, en personne ou par téléphone, afin de répondre à leurs questions concernant les bases du démarrage d'une entreprise.

Plus de vingt avocats bénévoles donnent des conseils entre autres, sur la forme juridique à adopter pour leur entreprise et les conséquences qui en découlent. Cette année, ce service a permis d'aider près de 85 personnes qui souhaitaient démarrer une entreprise.

Mercredi j'en parle à mon avocat

Ce service téléphonique, confidentiel et anonyme, est offert les mercredi, entre 16h et 18h et permet aux jeunes de 12 à 20 ans de consulter gratuitement un avocat bénévole pour toute question de nature juridique. Au cours de l'année 2007-2008, le service a pu répondre à environ une trentaine d'appels dans des domaines de droit tel que famille, criminel, civil, droit à l'image et travail.

Une entente avec la Commission Marguerite Bourgeois permet de faire la publicité de ce programme auprès des étudiants de toutes les écoles secondaires de cette commission scolaire.

LA PRESSE | Montréal, dimanche 18 novembre 2007
Par RENÉ LEWANDOWSKI

C'est gratuit !

Pour les futurs entrepreneurs

Vous rêvez de vous lancer en affaires mais ne savez pas comment vous y prendre? Vous pourriez bénéficier d'une consultation gratuite avec un avocat de l'AJBM. Ce service, intitulé Juri-conseil aux entreprises, est gratuit. Il vous suffit d'en faire la demande et de remplir un formulaire. Vous n'avez cependant pas le choix de l'avocat.

Pour les jeunes

Offert par l'AJBM, ce service s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 20 ans de la région de Montréal. Il leur permet de parler gratuitement, en toute confidentialité, avec un avocat bénévole ayant moins de 10 ans de pratique.

Les avocats répondent à toutes les questions de nature juridique, qu'elle touche le travail, les amours, l'école, la famille, la police, etc. Le service s'appelle "Mercredi, j'en parle à mon avocat". Pas la peine, donc, de téléphoner le jeudi.

Comité des affaires publiques

COMITÉ DES AFFAIRES PUBLIQUES

LES LEADERS DE DEMAIN EN DEVENANT UN INTERVENANT MAJEUR ET INCONTOURNABLE SUR LES SUJETS D'ACTUALITÉ JURIDIQUE.

Président : Me Mathieu Lavallée

Adm. responsable : Me Marie-Christine Demers

Membres :

Me Sarah-Anne Savoie	Me Evelyne Leblanc
Me Anne-Marie Robichaud	Me Josée Cavallancia
Me Marc Chétrit	Me Annie Émond
Me Frédéric Gendron	Me Karim Renno
Me Philippe-André Tessier	Me Émilie Tremblay
Me Sarah Woods	Me Frédérick Carie
Me Joséane Chrétien	

MISSION

Le mandat du Comité des affaires publiques (ci-après « CAP ») est de faire connaître la position de l'AJBM dans les médias et auprès de nos membres, de conseiller l'AJBM en matière d'intervention publique et médiatique et d'assurer un rayonnement et une visibilité continue de l'AJBM dans les médias.

Il a également pour mission de formuler des recommandations à l'attention du CA sur toute question qu'il juge d'intérêt pour les membres, la profession juridique ou pour le public en général et de rendre par la suite publique toute prise de position qui en résultera et ce, au nom de l'AJBM.

RÉALISATIONS

Un suivi des sujets juridiques médiatisés a été assuré par chacun des membres du comité afin d'informer le CAP et, par la bande le CA de l'AJBM, de tout dossier pertinent aux intérêts des membres de l'AJBM et dans le but de déterminer s'il y a lieu de se positionner sur un sujet donné.

À cet égard, divers sujets d'intérêts ont été discutés durant le mandat du CAP 2007-2008, et certains ont fait l'objet de communiqués de presse, de lettres ouvertes ou d'articles dans l'Extrajudiciaire.

L'AJBM, par ces prises de positions, a même suscité quelques réactions dans les médias dont vous trouverez le dossier de presse joint en annexe. Les sujets les plus importants qui ont fait l'objet de discussions du CAP sont les suivants :

- Le bilinguisme des Juges de la Cour suprême
- Le taux d'admissibilité à l'aide juridique
- Moratoire sur l'utilisation des pistolets à électrochocs et mise en place d'une politique régissant leur utilisation
- Réponse de l'AJBM aux propos tenus par le magazine Maclean's à l'endroit des avocats
- Solidarité à la marche au soutien des avocats et juges pakistanais organisée par l'ABC
- Modifications à la charte : Réalités juridiques ou politiques ?
- Abolition de la peine de mort : le Canada doit demeurer un leader sur cette question
- Les détecteurs de métal dans les palais de justice : vers une sécurité assurée ?
- L'AJBM contre le projet de Loi C-484 (Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels)
- Médiation obligatoire;
- Algues bleues;
- SLAPP et réforme des dépendis;
- Déclaration des droits des autochtones;
- Accommodements raisonnables et Commission Bouchard-Taylor;
- Utilisation accrue des ressources technologiques dans la profession (Paperless Office);
- Vote voilé;
- Accès à la profession;
- Projet de loi omnibus en matière criminelle (particulièrement quant aux modifications concernant les facultés affaiblies) et Projet de loi Anastasia;
- Modifications à la Charte des droits et libertés de la personne;
- Crise politique au Pakistan et « congédiement » des juges de la Cour suprême;
- Certificats de sécurité et « avocat spécial »;
- Projet pilote d'expertise unique;
- Cas de Mohamed Kohail (peine de mort).

Revue de presse | Affaires publiques

LA PRESSE | Montréal vendredi 2 mai 2008

Le bilinguisme est essentiel

Il va de soi que les juges nommés à la Cour suprême du Canada doivent pouvoir travailler dans les deux langues officielles.

(...) Accepter un juge unilingue, c'est imposer une langue de travail à huit autres juges.

(...) Il est à noter que l'unilinguisme à la Cour Suprême pose par ailleurs concrètement certains problèmes sérieux qui nous forcent à militer aujourd'hui pour la nomination de juges bilingues.

L'AJBM ne peut donc que soutenir la proposition d'exiger le bilinguisme comme critère de sélection essentiel pour la nomination des juges au plus haut tribunal du pays de manière à ce que les justiciables puissent faire pleinement valoir leurs droits dans les deux langues officielles, au profit d'une justice plus ouverte et qui tient pleinement compte des réalités linguistiques canadiennes.

LAPRESSEAFFAIRES.COM | 22 février 2008 - 13H39
LE SOLEIL - POINT DE VUE

Abolition de la peine de mort: le Canada doit demeurer un leader.

Les partis politiques formant l'opposition à la Chambre des Communes ont adopté le 6 février dernier une motion réaffirmant que le Canada s'opposait à la peine de mort et demandant au gouvernement canadien de recommencer à réclamer le rapatriement des ressortissants canadiens qui font face à la peine de mort à l'étranger.

Cette motion faisait écho aux décisions controversées du gouvernement canadien à ces sujets ayant été prises en novembre 2007.

Ce changement de cap du gouvernement l'automne dernier a interpellé de nombreux membres de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM), notamment les jeunes avocats pratiquant en droit criminel, qui défendent les droits de nombreux accusés et militent en leur faveur chaque jour.

(...) Non seulement ce revirement a fait réagir de nombreux membres avocats criminalistes de l'AJBM qui y voyaient là un changement draconien et moralement inacceptable, la situation a été jugée d'autant plus préoccupante puisque le silence a rapidement succédé au tollé des premiers jours suite à la publication de cette nouvelle approche canadienne.

Nous avons donc cru bon revenir sur le sujet suite à la motion des partis d'opposition pour rappeler l'incidence pratique importante pour les condamnés à mort à l'étranger et pour défendre ce principe fondamental.

LA PRESSE | Montréal dimanche 6 janvier 2008

L'égalité est déjà protégée

La proposition du gouvernement du Québec suggérant une modification au préambule de la Charte québécoise de manière à affirmer le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes à titre de valeur fondamentale de notre société nous semble davantage répondre à une volonté populaire des québécois d'assurer le respect de cette valeur fondamentale plutôt qu'à la nécessité de combler un vide juridique.

LA PRESSE | Montréal mercredi 1er août 2007

Le barreau réclame davantage d'accessibilité à l'aide juridique

Le Barreau du Québec et l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) pressent le ministère de la Justice de rendre l'aide juridique plus accessible.

(...) « L'accessibilité à la justice est un des piliers de la démocratie », lance Me Mathieu Piché-Messier, président de l'AJBM.

Et pour que tous y aient accès, il faudra peut-être prendre les grands moyens, croit le bâtonnier du Québec. « Il va peut-être falloir revoir le Code de procédure civile, croit Me Doyon. Il ne faut pas toujours s'asseoir sur nos acquis: une société, c'est en mouvance.

Le droit doit être stable, mais il ne peut être immuable. Pour l'instant, que vous ayez une cause de 20 000\$ ou de 1 million de dollars, la preuve est la même, explique-t-il. Si réclamer vos 20 000\$ vous coûte plus cher que le dommage, pourquoi aller voir la justice alors? »

Comité Recherche et Législation

COMITÉ RECHERCHE ET LÉGISLATION

LES LEADERS DE DEMAIN EN DEVENANT UN INTERVENANT MAJEUR ET INCONTOURNABLE SUR LES SUJETS D'ACTUALITÉ JURIDIQUE.

Président : Me Karim Renno

Membres :

Me Samuel Bergeron	Me François-Xavier Robert
Me Annie Émond	Me Frédéric Carle
Me Amélie Cardinal	Me Karine Chênevert
Me David Grossman	Me Carine Bouzaglou
Me Caroline Essiminy	Me Edmund Coates
Me Jérôme Lussier	Me Katherine A. Desfossés
Me Mélanie Béland	Me Thierry Gendron-Dugré
Me Ninette Singoye	Me Marie-Christine Demers
Me Stéphanie Roberts	Me Philippe-André Tessier
Me Mathieu Lavalée	

MISSION

Le comité Recherche et Législation (« CRL ») a pour mission principale de permettre à l'AJBM de prendre des positions plus approfondies sur les développements législatifs fédéraux, provinciaux et autres.

Il a également pour mission de suggérer ou d'encourager certaines réformes législatives et administratives souhaitables dans le meilleur intérêt des membres de l'AJBM et de la population en général.

RÉALISATIONS

Cette année, le comité a rédigé deux lettres adressées au Ministre de la Justice. La première de ces lettres demandait des amendements nécessaires à la Loi sur les tribunaux judiciaires concernant les Juges de paix magistrats. Cette lettre a reçu l'appui du juge de chef de la Cour du Québec et a mené à une réforme de la Loi dans les mois qui ont suivi.

La deuxième traitait des poursuites-baillons et prônait l'adoption d'amendements législatifs au Code de procédure civil afin d'assurer une plus grande accessibilité à la justice.

En partie grâce à la prise de position de l'AJBM sur le sujet, le Gouvernement provincial a convoqué des audiences parlementaires sur le sujet et a annoncé la présentation prochaine d'un projet de loi sur la question.

Le CRL a également écrit deux mémoires au nom de l'AJBM sur la réforme du Code de procédure civile et sur les poursuites-baillons. Ces mémoires ont amené l'AJBM à être invitée à comparaître en commission parlementaire le 13 mars 2008.

Me Mathieu Piché-Messier (président de l'AJBM), Me Nicolette Kost des Sèvres (présidente sortante de l'AJBM), Me Philippe-André Tessier (premier vice-président de l'AJBM), Me Karim Renno (administrateur de l'AJBM et président du CRL) et Me Samuel Bergeron (membre du CRL) ont donc eu l'opportunité de faire des représentations au nom de l'AJBM.

Les représentations de l'AJBM lors de l'occasion ont été grandement appréciées par les membres de la commission parlementaire. Ceux-ci se sont d'ailleurs faits élogieux envers la présentation de l'AJBM.

Le Ministre de la justice, Jacques P. Dupuis, a formulé les commentaires suivants lors de la séance : « Je suis impressionné par votre mémoire.

Je suis impressionné par l'ouverture d'esprit dont vous faites preuve dans votre mémoire et je suis impressionné par le fait et je suis convaincu que vous l'avez fait en toute sincérité à l'égard des justiciables et que vous avez été préoccupés par l'accessibilité et par la situation des justiciables.

Votre mémoire en témoigne éloquentement, donc je vous remercie de cette ouverture d'esprit et d'avoir fait preuve de cette préoccupation. »

Le critique du Parti Québécois en matière de justice, Stéphane Bédard, souligna quant à lui le caractère « progressiste » des positions prises par l'AJBM.

Par ailleurs, le CRL a régulièrement contribué à l'ExtraJudiciaire en écrivant des articles sur les développements législatifs et jurisprudentiels importants.

Enfin, le CRL a créé le « CRL en bref ». Cette parution électronique mensuelle, qui a débuté en février 2008, informe les membres de l'AJBM des développements législatifs fédéraux et provinciaux. Le CRL en bref est publié avec le Cyberbulletin de l'AJBM et constitue pour les membres un outil essentiel pour les années à venir.

DROIT-INC.COM 2008-03-18 (09:53)

Par KARIM RENNO

L'AJBM entendue en Commission Parlementaire

L'association du Jeune Barreau de Montréal a comparu jeudi le 13 mars dernier devant la Commission parlementaire chargée d'étudier la réforme du Code de procédure civile et les poursuites-bâillons, communément appelées SLAPP.

(...) Le ministre de la justice, Jacques P. Dupuis, a formulé les commentaires suivants lors de la séance: "Je suis impressionné par votre mémoire.

Je suis impressionné par l'ouverture d'esprit dont vous faites preuve dans votre mémoire et je suis impressionné par le fait et je suis convaincu que vous l'avez fait en toute sincérité à l'égard des justiciables et que vous avez été préoccupés par l'accessibilité et par la situation des justiciables.

Votre mémoire en témoigne éloquentement, donc je vous remercie de cette ouverture d'esprit et d'avoir fait preuve de cette préoccupation."

Le critique du parti Québécois en matière de justice, Stéphane Bédard, souligna quant à lui le caractère "progressiste" des positions prises par l'AJBM.

(...) La position de l'AJBM sur les poursuites-bâillons peut sembler à prime abord contradictoire avec celle prise par le Barreau du Québec, mais il n'en est rien selon le président de l'AJBM: "Je ne pense pas que nos positions soient incompatibles. Je dirais plutôt qu'elles sont complémentaires.

En effet, le Barreau du Québec, tout en étant contre le principe de "poursuite abusives", est d'avis que la question doit être étudiée plus en profondeur avant de se prononcer et non que les amendements proposés étaient néfastes ou même problématiques.

Or l'AJBM a une mission différente de celle du Barreau du Québec et nous étions confortables avec l'idée de nous prononcer dès maintenant en faveur d'amendements permettant de limiter toutes formes de poursuites abusives, incluant les SLAPP.

COMITÉ AD HOC SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PROFESSION

Présidente : Me Marianne Plamondon

Membres:

Me Lizanne Brunelle	Me Amélie Dussault
Me Paul Plamondon	Me Julie Morel
Me Claudie Lévesque	Me Debora De Thomas
Me Caroline Daniel	

MISSION

La mission du comité est: d'effectuer des recherches et sondages et de développer des opinions pour mieux connaître nos membres, faire le point sur la position de nos membres face à la profession et les changements qu'elle connaît et apporter des pistes de solutions aux problèmes soulevés.

RÉALISATIONS

Comité créé lors de l'exercice, il a préparé un sondage dans le but de mieux connaître les membres de l'AJBM et de faire le point sur leurs défis personnels et professionnels. Ce sondage sera en ligne lors du prochain exercice et les membres de l'AJBM seront invités à le compléter.

Le comité a également discuté avec une petite entreprise spécialisée en consultation et « focus group » afin d'effectuer par la suite des consultations auprès des membres de l'AJBM, lesquels seront formés selon les critères de représentativité.

Les données seront analysées et un rapport sera rédigé. Les résultats du sondage et des consultations seront dévoilés aux membres de l'AJBM au courant du printemps 2009.

Le but du comité étant de trouver des pistes de solutions aux problèmes actuels de la pratique des jeunes avocats de Montréal, il s'agit d'une initiative d'envergure de l'AJBM qui donnera des résultats et aura des effets concrets sur la pratique de chaque membre de l'AJBM.

Comité des communications

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

V-p communications : Me Anne-Maire Breton
Rédacteur en chef : Me Pierre-Luc Beauchesne
Directrice de la publicité : Juliette Lucas
Conseillère en rédaction : Pascale Portelance

Journalistes :

Marie-Pierre Bédard Marie Cousineau
Michel El Mécouchi Marjorie Houle
Charlotte Larose Maudé Perras
Josée Ringuette Marie-Josée Tremblay
Todd Henderson

Correspondantes à l'étranger:

Lucie Laplante Marie Gervaise Pilon

Conseillers en révision linguistique

Myriam Farag Véronique Guertin
Geneviève Ladouceur Catherine Lamarre Dumas
Clémentine Sallée

MISSION

Le Comité des communications est responsable de la diffusion de l'ensemble des communications de l'AJBM et veille à la cohérence du message ainsi véhiculé, ainsi qu'au soutien de la notoriété de l'AJBM. Il est également en charge de l'ExtraJudiciaire, du site Internet, du cyberbulletin et des divers dépliant promotionnels de l'AJBM.

RÉALISATIONS

ExtraJudiciaire

La gestion, la conception, la recherche, la rédaction et la révision des textes sont assurées bénévolement par une vingtaine de membres de notre Association nommés précédemment.

Cette année, l'AJBM a adopté une politique « verte » qui vise notamment à conscientiser ses membres à l'importance de l'environnement et du développement durable en posant elle-même des gestes concrets en ce sens. Il va sans dire que cette décision visait aussi à réduire les coûts engendrés par la publication de l'ExtraJudiciaire, lequel but a été atteint.

C'est aussi dans l'optique de protéger l'environnement que l'AJBM a décidé, par résolution unanime du conseil d'administration (octobre 2007), d'imprimer l'ExtraJudiciaire sur du papier recyclé.

Depuis décembre 2007, l'ExtraJudiciaire est imprimé sur du papier couché « Chorus Art blanc, fini soie », constitué à 50% de fibres recyclées et à 25% de fibres post-consommation.

L'ExtraJudiciaire est désormais distribué, toujours gratuitement, uniquement à nos membres résidant à Montréal, aux Juges de Montréal, Laval et Longueuil, aux Doyens et présidents des associations étudiantes des facultés de droit présentes à Montréal (Université de Montréal, Université du Québec à Montréal, Université McGill), et aux Directeur général et président de l'association étudiante de l'École du Barreau située à Montréal.

Finalement, les thèmes abordés cette année ont été les suivants:

Juin 2007	L'été
Août 2007	La rentrée
Octobre 2007	La discrimination
Décembre 2007	L'avenir
Février 2008	Le développement durable
Avril 2008	Génération X et Y

L'AJBM désire remercier tous les collaborateurs bénévoles de l'ExtraJudiciaire pour leur excellent travail et leur dévouement au bénéfice d'une publication stimulante et intéressante par les membres, pour les membres.

SITE INTERNET

En août 2007, le comité a entrepris la refonte du site Internet de l'AJBM, dans le but de populariser ce moyen de communication avec des membres et le grand public. Pour ce faire, le comité a retenu les services de la compagnie montréalaise Netbec.

Le projet qui devait être terminé au plus tard à la mi-septembre 2007, selon les plans initiaux, n'est toujours pas terminé mais devrait être en ligne vraisemblablement au début du prochain exercice.

En effet, suite à une consultation auprès des membres lors du Congrès annuel, le comité souhaite maintenant bonifier les fonctionnalités du site et de le doter d'un visuel attrayant et d'actualité, afin qu'il devienne une source d'information incontournable pour les membres.

Enfin, l'AJBM a entrepris en août dernier de réduire au maximum l'usage du papier à l'AJBM. C'est dans cette optique que nous avons mis fin à la pratique d'envoyer des télécopies pour publiciser les événements de l'Association.

Rapport de la présidente sortante

Chers collègues et amis,

Cette année, à titre de Présidente sortante de l'AJBM, j'ai eu l'immense privilège de siéger non seulement au Conseil d'administration de l'AJBM pour une dernière année, mais également au sein des conseils du Barreau de plus « vieux » et ce, à titre de représentante de l'AJBM. En effet, j'ai eu le plaisir de siéger au sein du Conseil du Barreau de Montréal sous le Bâtonnat de Me Gilles Ouimet.

J'ai également eu la chance de siéger au sein des deux instances « suprêmes » du Barreau du Québec, dont le Comité administratif du Barreau du Québec et le Conseil général du Barreau du Québec, sous le bâtonnat de Me Michel Doyon.

Finalement, à titre de représentante de l'AJBM également, j'ai fait partie du Conseil exécutif de l'ABC, section Québec. Ceci veut dire que vous, membres de l'AJBM, avez une voix directement auprès de ces instances.

Je ne passerai pas en revue tous les projets et dossiers traités cette année car ils se retrouvent tous dans les rapports annuels du Barreau de Montréal, du Barreau du Québec et de l'ABC, section Québec.

Toutefois, je peux vous assurer que tous les points de vue des jeunes avocats ont été pris en compte dans les décisions prises dont notamment dans le cadre de la création du nouveau comité sur l'avenir de la pratique privée mise sur pied par le Bâtonnier Doyon ou dans le cadre du projet de formation obligatoire ou encore le dossier de sécurité dans les palais de justice.

L'AJBM détient une place importante et privilégiée au sein de toutes ces instances décisionnelles de notre ordre professionnel. Pour cela il faut remercier nos « seniors » et les dirigeants de l'AJBM au courant de son histoire, et particulièrement ses anciens présidents pour avoir assuré à l'AJBM ce privilège unique.

Sur ce, après 6 ans au conseil de l'AJBM et au service de ses membres et surtout après une présidence que je n'oublierai jamais marquée par une modernisation et une restructuration majeure de l'AJBM, je dois vous dire au revoir et merci pour votre implication et votre support à une de ces plus belles associations de bénévolat.

Félicitations à Mathieu et au Conseil d'administration de cette année pour l'incroyable travail, dévouement et leadership exemplaire. Je vous souhaite donc, chers membres, de continuer à redonner et à vous impliquer à tous les niveaux. Au plaisir de vous recroiser très bientôt!

Sincèrement,



Nicolette Kost De Sèvres

**L'Association du Jeune Barreau
de Montréal**

**États financiers
au 31 mars 2008**

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Produits et charges	3
Évolution des actifs nets	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7 - 12
Renseignements supplémentaires	13 - 15



Rapport des vérificateurs

Aux membres de
L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons vérifié le bilan de L'Association du Jeune Barreau de Montréal au 31 mars 2008 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de L'Association. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de L'Association au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal
Le 25 avril 2008

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	\$	\$
Produits		
Administration	203 601	151 867
Services aux membres	244 001	76 588
Aide à la communauté	15 450	17 497
	<u>463 052</u>	<u>245 952</u>
Charges		
Frais d'administration	152 339	127 133
Frais relatifs aux services aux membres	285 483	117 750
Frais relatifs à l'aide à la communauté	16 515	17 884
	<u>454 337</u>	<u>262 767</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>8 715</u>	<u>(16 815)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

				2008	2007
	Investis en immobilisations	Réservés (note 5)	Libres	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	848	55 000	32 026	87 874	104 689
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(254)		8 969	8 715	(16 815)
Solde à la fin	<u>594</u>	<u>55 000</u>	<u>40 995</u>	<u>96 589</u>	<u>87 874</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	8 715	(16 815)
Éléments hors caisse		
Amortissement de l'équipement informatique	254	363
Diminution (augmentation) des comptes clients et autres débiteurs	(36 393)	1 214
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	1 873	(8 475)
Augmentation des comptes fournisseurs et charges à payer	18 791	27 489
Augmentation des produits reportés	47 513	27 081
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	40 753	30 857
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	119 073	88 216
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	159 826	119 073
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	64 552	118 001
Parts d'un fonds du marché monétaire	95 274	1 072
	159 826	119 073

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Bilan

au 31 mars 2008

	2008	2007
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	64 552	118 001
Parts d'un fonds du marché monétaire	95 274	1 072
Comptes clients et autres débiteurs	47 610	11 217
Frais payés d'avance	12 909	14 782
	220 345	145 072
Équipement informatique		
Coût	14 770	14 770
Amortissement cumulé	14 176	13 922
	594	848
	220 939	145 920
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	46 850	28 059
Produits reportés	77 500	29 987
	124 350	58 046
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	594	848
Réservés (note 5)	55 000	55 000
Libres	40 995	32 026
	96 589	87 874
	220 939	145 920

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Association du Jeune Barreau de Montréal, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectifs de rassembler, de représenter et d'assister les avocats ayant moins de dix ans de pratique dans le district judiciaire de Montréal. L'Association fournit également des services de consultation juridique à la population et organise des activités de bienfaisance. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La capacité de L'Association de réaliser ses actifs et d'acquitter ses passifs dépend du soutien financier continu du Barreau de Montréal.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

Le 1^{er} janvier 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, L'Association a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 3861, « Instruments financiers – information et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA).

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que L'Association réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde des actifs nets à l'ouverture de l'exercice d'adoption. Les états financiers des exercices antérieurs ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de L'Association, qui étaient antérieurement comptabilisés au coût :

- L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Elle est évaluée à la juste valeur qui correspond au coût dans le cas de cet instrument financier;
- Les parts d'un fonds du marché monétaire sont désignées par L'Association comme étant détenues à des fins de transaction. Elles sont évaluées à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des produits et charges;
- Les comptes clients et autres débiteurs sont classés comme prêts et créances. Les comptes clients sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les autres débiteurs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation;
- Les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces modifications n'ont eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, L'Association a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du *Manuel de l'ICCA*. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus, publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par L'Association. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de L'Association.

Normes comptables futures

En décembre 2006, l'ICCA a publié les nouveaux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation ». Le chapitre 3862, applicable pour les périodes intérimaires des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, décrit l'information à fournir par les entités relativement à l'importance des instruments financiers par rapport à la situation et à la performance financières de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ces risques. Ce chapitre complète les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncés dans le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Le chapitre 3863 établit les normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Il vient compléter les normes de présentation du chapitre 3862.

En décembre 2006, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Le nouveau chapitre établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de L'Association et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats financiers de L'Association.

L'Association évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces nouvelles normes sur les états financiers.

En juin 2007, l'ICCA a modifié le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers », afin d'exiger de la direction qu'elle évalue la capacité de L'Association à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Ces nouvelles exigences entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir et n'auront pas d'incidence sur les résultats financiers de L'Association.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de L'Association doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que L'Association pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des produits et charges et présentés dans les frais d'administration. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des produits et charges. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des produits et charges incluent les produits d'intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste Produits.

Lors de leur comptabilisation initiale, les parts d'un fonds de marché monétaire sont désignées par L'Association comme étant détenues à des fins de transaction parce que L'Association juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de L'Association.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les prêts et créances, et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Produits de placements

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Association constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'association aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

L'Association reçoit de l'aide de bénévoles pour assurer la prestation de services. Comme ces apports ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable, ils ne sont pas constatés dans les états financiers de L'Association.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de L'Association est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Immobilisations

L'équipement informatique est comptabilisé au coût et est amorti en fonction de sa durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 30 %.

4 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2008	2007
	\$	\$
Produits		
Variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction	778	1 948
Subvention du Barreau de Montréal	130 000	105 000
Charges		
Amortissement de l'équipement informatique	254	363

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

5 - ACTIFS NETS RÉSERVÉS

Aux 31 mars 2007 et 2008, un montant de 55 000 \$ est réservé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent.

6 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des parts d'un fonds de marché monétaire a été établie selon les informations obtenues de l'institution financière.

7 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Association est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de L'Association.

L'Association ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels L'Association est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de L'Association exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel L'Association est exposée.

Le risque de crédit de L'Association provient des comptes clients et des parts d'un fonds du marché monétaire. L'Association n'exige pas de garantie de ses clients, car elle négocie généralement auprès d'organismes connus. L'exposition de L'Association aux créances douteuses n'est pas importante. De plus, L'Association est également exposée au risque de crédit en raison des parts d'un fonds du marché monétaire qui est contracté auprès d'un seul courtier.

Au 31 mars 2008, un client représente 27 % (néant en 2007) des comptes clients.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. L'Association établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

8 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	\$	\$
PRODUITS D'ADMINISTRATION		
Cotisations des membres	4 294	514
Subvention du Barreau de Montréal	130 000	105 000
Apport reçu sous forme d'honoraires professionnels	8 200	7 550
Commandites	53 221	31 903
Intérêts	778	1 948
Divers	7 108	4 952
	<u>203 601</u>	<u>151 867</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Charges locatives	4 282	4 473
Services de messagerie et fournitures	16 015	11 300
Télécommunications	2 366	2 900
Frais de secrétariat	71 001	55 657
Honoraires professionnels	10 364	17 610
Assurances	5 331	6 319
Intérêts et frais bancaires	2 672	1 462
Créances douteuses	563	249
Amortissement de l'équipement informatique	254	363
	<u>112 848</u>	<u>100 333</u>
Activités du conseil	15 285	5 656
Dépenses du président	11 724	14 199
Assemblée annuelle	5 109	4 434
	<u>32 118</u>	<u>24 289</u>
Divers	7 373	2 511
	<u>7 373</u>	<u>2 511</u>
	<u>152 339</u>	<u>127 133</u>

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008			2007		
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SÉRVICES AUX MEMBRES						
Dîner des anciens présidents	2 396	3 665	(1 270)			
Congrès	4 488	8 137	(3 649)			
Congrès ADA/YLD	85 345	88 951	(1 606)			
Gala AJBM « Les leaders de demain »	29 958	30 964	(1 006)			
Journal extrajudiciaire	10 139	40 903	(30 764)	8 587	40 744	(32 157)
Art de convaincre	8 788	9 734	(2 956)	6 540	7 674	(834)
Cours de formation	2 702	570	2 132	7 597	6 307	1 290
Dîners-conférences	12 413	12 990	(577)	13 705	12 232	1 474
Site Web		7 805	(7 805)		4 110	(4 110)
Rentrée des tribunaux	1 733	9 990	(8 257)	1 957	10 342	(8 385)
Cocktail avec la magistrature	12 609	7 890	4 729	11 031	8 898	2 133
Hockey	2 240	1 991	249	2 003	2 025	(22)
Go-kart	2 955	2 438	517	3 475	3 486	9
Tournoi de golf	2 008	3 809	(1 801)	1 224	1 290	(66)
Flag football	1 536	1 223	313			
Autres activités du comité des activités socioculturelles et sportives	4 688	5 972	(1 284)		133	(133)
Comité des affaires professionnelles et publiques	7 028	9 120	(1 492)	3 903	5 415	(1 512)
Conférence Legal.IT	29 416	25 942	3 474			
Concours oratoire		31	(31)		170	(170)
Cocktail retrouvailles				2 176	2 041	135
Cours sur les vins	2 313	2 897	(584)	3 305	1 808	1 497
Forum 5 @ 7	316	70	246	1 932	1 634	298
Prix Paris-Montréal					178	(178)
Activités de développement des affaires - Speed réseautage	14 794	8 972	5 822	8 701	8 428	273
Formation en développement des affaires	7 219	3 844	3 375			
Activités non juridiques	228	32	196		855	(655)
Avocats-conseils	111		111	131		131
	<u>244 001</u>	<u>285 483</u>	<u>(41 482)</u>	<u>76 588</u>	<u>117 750</u>	<u>(41 162)</u>

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008			2007		
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
AIDE À LA COMMUNAUTÉ						
« Mercredi, j'en parle à mon avocat »		600	(600)			
Clinique juridique	1 843	3 072	(1 229)	4 207	5 759	(1 552)
Ligne du Père Noël	1 154		1 154	1 290		1 290
Souper à la Maison du Père	40	40				
Juri-Conseil		40	(40)			
Salon Visez Droit		330	(330)			
Vidéo « Parce que vous aimez vos enfants »	79	99	(20)			
Service de consultation aux petites créances	12 334	12 334		12 000	12 125	(125)
	<u>15 450</u>	<u>16 515</u>	<u>(1 065)</u>	<u>17 497</u>	<u>17 884</u>	<u>(387)</u>

Association du Jeune Barreau de Montréal

Maison du Barreau

445, boul. St-Laurent, bureau 325

Montréal (Québec) H2Y 3T8

Téléphone: (514) 954-3450

Fax: (514) 954-3496

Me Caroline Scherer

Directrice générale

Mme Catherine Oulmet

Coordonnatrice aux activités et projets

Mme Geneviève Gagnon

Coordonnatrice aux activités et projets



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL